

# Les actes des Journées internationales

de la Conférence des Présidents d'Université

## Les conséquences de l'internationalisation des Universités

Tours - 26 et 27 septembre 2002

*Responsable de la publication :*

Jacques Gautron,  
*professeur à l'Université de Tours-François Rabelais, ancien Président*



---

CONFERENCE  
DES PRÉSIDENTS  
D'UNIVERSITÉ

## S O M M A I R E

## I Discours officiels : p. 3

Jacques GAUTRON, *Président de l'Université de Tours – François Rabelais*  
 Jean GERMAIN, *Maire de Tours, Vice-Président du Conseil Régional Centre*  
 Christian NIQUE, *Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours*  
 Bernard BELLOC, *Premier Vice-Président de la CPU*

## II Conférence inaugurale : p. 13

LES CONSÉQUENCES DE L'INTERNATIONALISATION DES UNIVERSITÉS.  
QUEL AVENIR POUR L'ESPACE EUROPÉEN ?

Eric FROMENT, *Président de l'Association Européenne des Universités (EUA)*

## III Compte rendus des ateliers : p. 17

## Atelier 1 : QUELLE ORGANISATION POUR L'INTERNATIONAL ? p. 17

Gérard HIRIGOYEN, *Président de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV*  
 Denis LOPEZ, *Vice-Président Délégué aux Relations Internationales*  
*Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*

**Intervention de :** Régis RITZ, *Président du Pôle Européen de Bordeaux*

## Atelier 2 : ACCUEIL ET MOBILITÉ p. 23

Marie-Jeanne PHILIPPE, *Présidente de l'Université de Metz,*  
*Présidente de la Commission des Relations Extérieures de la CPU*

**Interventions de :**

Renato CAMPO, *Unité Tempus, Bruxelles*

Jean-Christophe DEBERRE, *Conseiller de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France au Maroc*

Atelier 3 : DE LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS  
ET DE LA RECHERCHE p. 29

Bernard de MONTMORILLON, *Président de l'Université Paris 9 Dauphine*  
*Vice-Président de la Commission des Relations extérieures de la CPU*

**Interventions de :**

Gérard BINDER, *Professeur de l'Université de Mulhouse-Haute Alsace, ancien Président*

Alain GAUDEMER, *Délégué Permanent de la CPU à Bruxelles*

## Atelier 4 : QUELS PARTENAIRES ? p. 34

François FÉRAL, *Président de l'Université de Perpignan*

**Interventions de :**

Marie-Claude BABY, *Conseillère au Haut Conseil de la Coopération Internationale*

Jean du BOIS de GAUDUSSON, *Président de l'Agence Universitaire de la Francophonie*

François MULLER, *Vice-Président de la Région Lorraine*

## IV Synthèse des travaux : p. 44

Bernard BELLOC, *Premier Vice-Président de la CPU*

## Clôture du colloque p. 45

Jacques GAUTRON, *Président de l'Université de Tours – François Rabelais*

## DISCOURS OFFICIELS

Intervention de Jacques GAUTRON

*Président de l'Université de TOURS – François Rabelais*

Bienvenue à TOURS, à l'Université François-Rabelais où vous allez débattre pendant deux jours des Conséquences de l'internationalisation des Universités et, au nom de cette Université, je vous remercie de votre présence qui nous honore.

Merci à vous, Monsieur le Recteur de l'Académie, à vous, Monsieur le Maire, également Vice-Président de la Région et qui, à ce titre, s'exprimera au nom de la Région Centre et merci, bien sûr, à Bernard BELLOC, Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université.



Je note, avec satisfaction, la présence de représentants des Ministères de l'Éducation Nationale et des Affaires Étrangères, présence qui montre bien l'intérêt que manifeste l'État pour l'aspect international des universités françaises.

L'Université François-Rabelais qui vous accueille est une université pluridisciplinaire qui compte actuellement 23 000 étudiants et qui, comme beaucoup d'autres universités, a vu ses effectifs chuter depuis 1996. Cette tendance a l'air de s'inverser et comme le dit l'article paru hier dans le quotidien local : « François-Rabelais résiste ».

Le journaliste qui a rédigé cet article, à propos précisément de ces journées sur l'international, me demandait si l'accueil d'étudiants étrangers,

de plus en plus nombreux, ne serait pas un moyen de compenser, au moins en partie, la chute des effectifs nationaux. C'est certainement vrai, mais ce n'est pas, loin s'en faut, la seule façon d'appréhender l'internationalisation des universités.

Notre université a fait le choix d'être dans la ville, ce qui la rend plus attractive pour tout étudiant, tout enseignant et chercheur, étranger ou non, qui y trouve un environnement de qualité. Ce sont, maintenant, cinq grands sites, comme vous pouvez le voir sur le dépliant, bien distribués dans la ville, qui composent notre université, sites bientôt rejoints par un sixième où se trouveront le centre administratif universitaire, et surtout, un guichet unique pour l'étudiant ainsi qu'une résidence d'accueil pour chercheurs étrangers.

La question de l'international est au cœur de chaque université et pour nous qui sommes en train de rédiger le prochain contrat d'établissement, cette question est particulièrement fondamentale : quelle politique doit-on mener ? Le premier atelier devrait nous apporter des formes de réponse.

La formation et la recherche, de plus en plus liées, s'imprégneront ensemble de cet aspect international ; l'Europe qui se construit en sera une

belle illustration au travers des parcours de formation et des réseaux de recherche. Le troisième atelier traitera de cela, de cette nouvelle façon de penser pour chaque université française et montrera comment on peut passer de l'Europe à une vision à dimension encore plus internationale.

L'aspect au quotidien, tant en ce qui concerne la mobilité que l'accueil, sera évoqué dans le second atelier. C'est un point très important sur lequel beaucoup de gens ont travaillé comme en témoigne le rapport établi par notre collègue Élie COHEN. Le guichet unique à disposition de l'étudiant et de l'étudiant étranger en particulier améliorera, sans aucun doute, la qualité des services que ce dernier attend.

L'internationalisation des universités ne concerne pas que les seuls universitaires. Au niveau national, c'est bien sûr, et depuis longtemps, une préoccupation des ministères concernés tandis qu'au niveau local, là où sont implantés les universités, de nouveaux acteurs apparaissent, comme les Collectivités Territoriales et ce, notamment, au travers de la coopération décentralisée.

Les questions qui se posent maintenant aux universités sont : Comment répondre à une telle évolution ? Quelle structure, en interne, faut-il mettre en place ? Le quatrième atelier s'efforcera d'apporter des éléments de réponse.

On le voit, la tâche est d'importance et ces deux jours ne seront pas de trop pour débattre de tous ces points et faire des propositions utiles à nos établissements universitaires.

Aussi, je souhaite que ces deux jours vous soient des plus fructueux possible et aussi des plus agréables.

Intervention de Jean GERMAIN,  
*Maire de Tours, Vice-président du Conseil Régional CENTRE*

Monsieur le Recteur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je suis ici avec plaisir, puisque j'ai été Président de cette université pendant la période de 1988 à 1993 et qu'effectivement la question universitaire est toujours une question qui fait partie de mes préoccupations parce qu'on ne s'affranchit jamais de l'université.

Jacques Gautron l'a indiqué : nous sommes en un territoire où l'université est dans la ville et non pas dans un campus. Je le dis : cela a été voulu, parce que nous avons eu le choix d'une construction, au moment du Plan Université 2000 : que l'université soit sur un campus, ou que les constructions soient essaimées sur l'ensemble de la ville.

J'étais à l'époque Président d'université et, avec mon collègue Jean Royer, Maire de Tours, nous avons fait le choix d'avoir une université implantée dans la ville pour différentes raisons qui n'étaient pas du tout scientifiques et qui étaient les suivantes : à ceux qui indiquaient qu'il fallait faire un campus sur le modèle américain, ayant un tout petit peu voyagé avec certains de mes collègues, je répondais que je m'étais rendu compte que, sur un campus américain, la grande différence avec la France c'est que les enseignants y vivent, y habi-

tent, les étudiants aussi ; il y a du sport, il y a plein de choses, alors que sur un campus français, enfin à ma connaissance à l'époque, ce n'était pas le cas. Les professeurs arrivent plutôt de la ville, soit de 20 km, soit par le TGV, soit par l'avion, donc ce n'est pas du tout le même style. Mais par contre, et vu que les étudiants commençaient à être sensibles à leur environnement, c'est-à-dire à pouvoir étudier dans un endroit et pouvoir quand même y vivre à côté, se mélanger à la population, avoir une activité culturelle, il fallait lier ce qui était strictement académique et ce qui était aussi la vie de tous les jours. Dans une ville comme la nôtre où existe un établissement qui fait de l'international depuis 90 ans maintenant, qui s'appelle l'Institut de Touraine et qui est un lieu où l'on apprend le français, il était important de pouvoir accueillir des étudiants étrangers dans de bonnes conditions. C'était aussi l'avis du doyen de faculté de médecine de l'époque, du doyen André Gouazé, Directeur général de la Conférence internationale des doyens de facultés de médecine d'expression française, également Conseiller technique auprès du CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur), l'organisation qui structure l'agrégation de médecine et de pharmacie dans l'ensemble des pays francophones. Cela avait donc posé la question de savoir — je dis ça parce que l'on va en parler en ces journées d'internationalisation — comment on envoie des enseignants et des étudiants à l'étranger, mais aussi comment on les accueille.

Je crois que c'est un sujet important, l'internationalisation est une question présente dans la vie d'une ville. Il est sûr qu'une ville comme la nôtre est de ce point de vue un peu chanceuse, puisque c'est une ville d'art et d'histoire, patrimoine mondial de l'humanité, à 55 minutes de Paris par le TGV. On peut donc facilement y venir et y organiser des colloques.

Je dirai simplement les choses telles que je les ressens sans vouloir être trop long puisqu'il s'agit de l'ouverture. Je dirai d'abord qu'il y a une distinction qui me paraît être un vrai sujet parce que la mobilité européenne est une question qui est traitée d'une certaine façon aussi bien pour les bourses que pour les programmes. Pour l'évaluation des acquis, il y a le système ECTS.

Donc, l'Europe des connaissances et du savoir, les diplômes européens, ce n'est pas typiquement

national, mais est-ce que c'est vraiment de l'international? C'est de l'européen et l'Europe fait presque partie maintenant de notre paysage mental et culturel. Donc est-ce qu'on est sûr de l'international? Je pense qu'il faut bien faire la différence; je pense qu'on n'accueille pas de la même façon les étudiants allemands ou espagnols, les professeurs, les collègues, les chercheurs, dans les mêmes conditions, je dirais même légales, réglementaires, juridiques, ou institutionnelles que des africains, des américains.

Cette internationalisation me paraît vraiment être une nécessité. Lorsqu'on est maire, président d'une agglomération de 300 000 habitants, on rencontre beaucoup de monde, on voyage un peu et on s'aperçoit bien que l'internationalisation est déjà faite dans la tête des gens.

C'est-à-dire que tout le monde pense que ça existe; c'est sans doute d'ailleurs un des problèmes que nous avons parfois dans les universités: tout le monde pense que ça existe et, en tous cas, considère que l'internationalisation est une nécessité dans les cursus. Quand vous discutez avec les gens, ils disent « on est sûr que maintenant, à l'université, celui qui veut faire une partie de ses études en Europe, et puis sans doute une partie à l'étranger, cela doit être possible ».

Je pense aussi que c'est une nécessité pour le corps des enseignants-chercheurs. Ce n'est pas toujours simple, mais je pense qu'il n'y a pas d'internationalisation sans mobilité des enseignants et des chercheurs, aussi bien de ceux qui font partie de l'université française que des enseignants qui viennent d'ailleurs, et je sais que ce n'est facile à régler de la même façon que l'évaluation des connaissances de ceux qui viennent; on voit bien que dans le système de la mobilité étudiante européenne, nous avons toujours un peu de difficulté à admettre qu'un étudiant, s'il va six mois en Allemagne, sera évalué par un allemand; or, quand ce n'est pas un professeur de chez nous, il y a toujours chez les collègues un petit frisson de réticence; le syndrome de Louis XIV est toujours un peu présent quelque part, et je crois qu'il y a un vrai sujet là-dessus.

Ensuite, je pense que les aspects humains ont une grande importance et c'est peut-être là que les collectivités territoriales peuvent aider les universités: dans l'aspect humain, j'entends l'accueil. Franchement, je ne vois pas comment on peut accueillir des enseignants étrangers ou des étu-

dants sans avoir un système d'accueil qui permette d'avoir une correspondance avec eux auparavant, soit par mail, soit par écrit, qui fasse que la personne ait une description de l'endroit dans lequel elle va venir et finalement que le jour où elle arrive, elle ne se retrouve pas à attendre, perdue dans de grandes files, sans savoir laquelle choisir; il faut qu'elle soit accueillie dignement dans un lieu approprié, avec des assurances: qu'elle n'apprenne pas le jour où elle arrive, par exemple, qu'il faut payer un taxi qui n'accepte pas la carte bleue, des choses peut-être de la vie de tous les jours. Mais enfin là, je m'exprime en tant que maire et non pas en tant qu'ancien président d'université. Il faut aussi que la personne voit son séjour organisé et, s'il s'agit d'un enseignant ou d'un chercheur, il faut qu'auparavant on ait pu s'assurer de la possibilité pour son conjoint, s'il veut venir, d'avoir un logement correct, éventuellement pouvant accueillir des enfants. S'il y a la nécessité, il faut lui permettre d'avoir des liaisons avec les organismes des collectivités territoriales pour obtenir éventuellement un travail pendant 6 mois, si elle vient pendant 6 mois. Accueillir, c'est ce sujet-là. Je sais que Dieu a créé la France et puis ensuite le reste du monde, mais quand même, il faut que les gens qui viennent dans notre pays aient aussi des raisons d'être accueillis.

Je pense que les collectivités territoriales peuvent faire des choses en ce qui concerne cet accueil, parce qu'évidemment, il y a, du point de vue du logement, un certain nombre de sociétés, soit les sociétés d'économie mixte, soit les offices d'HLM qui peuvent aider en liaison avec le CROUS, et si le CROUS n'avancé pas assez vite, il faut pouvoir pousser un peu.

Les collectivités locales peuvent aider également par le biais des bourses, soit les étudiants de notre université qui vont à l'étranger, soit les étudiants que nous accueillons. Nous le faisons en Région Centre et nous ne sommes pas les seuls. Je sais que Rhône-Alpes le fait, il y a un certain nombre d'autres régions qui le font. Là-dessus, il faut peut-être que du côté des universités, il y ait une information vis-à-vis des différentes régions. On bute encore sur des choses du genre suivant: on peut payer une bourse à un étudiant qui va suivre 3 mois d'études à Birmingham, par exemple; si le même étudiant va de Tours à Bordeaux, là, il y a une frontière, c'est plus compliqué.

Je dis ceci parce que, comme on va discuter, je suppose, sur la masse critique pour l'internationalisation, on s'aperçoit qu'il y a aussi des problèmes de regroupement d'universités, que l'université a parfois du mal à faire tout toute seule. Donc, je sais que du point de vue des régions, on est prêt, on travaille sur ces questions-là. Je voudrais aborder deux autres aspects et je terminerai là-dessus sur l'international: le premier, c'est bien entendu la coopération décentralisée qui est co-pilotée par les collectivités territoriales et l'État mais qui, à mon sens, n'est pas suffisamment utilisée par les universités. Il y a beaucoup de choses à faire et je pense que là il y a des pistes parce qu'on s'aperçoit que chaque année il y a beaucoup de demandes de coopération et qu'on n'y répond pas forcément. Il y a là un sujet à planifier mais, je ne veux pas rentrer dans vos débats entre les nécessités de la coopération en matière de recherche et puis la nécessité de la coopération universitaire hors recherche. Le second et dernier domaine qui doit être abordé en matière internationale et que je voudrais développer pendant quelques minutes, c'est celui de la francophonie. Pourquoi? Parce que nous sommes dans une ville où depuis 90 ans on enseigne le français et le français langue étrangère, que la francophonie n'est pas quelque chose de mort. Alors je pense que là aussi, du point de vue de l'internationalisation, l'université doit s'y pencher parce qu'on est passé d'une francophonie, je dirais un peu post-coloniale, parfois un peu honteuse, ou parfois essentiellement conservatrice, à une francophonie qui doit beaucoup plus se révéler. Le français est une langue beaucoup plus parlée dans le monde qu'on ne le croit et surtout, dans un certain nombre de pays — je pense au Maghreb mais aussi à certains autres pays — la francophonie est devenue une francophonie de créativité et de liberté.

Il y a par exemple dans le Maghreb toute une série d'auteurs femmes, qui écrivent en français et qui, j'allais dire, sont des auteurs francophones reconnues mondialement, mais parfois pas chez nous. Et je terminerai sur cette remarque qui me paraît la plus curieuse actuellement: quand vous allez dans une université américaine, vous avez un module qui s'appelle francophonie, et, dans ce module francophonie, on présente l'Afrique, le Maghreb, le Canada... et la France en dernier, parce qu'évidemment, ce qui intéresse les étudiants américains dans la francophonie, c'est cette

ouverture sur le monde. Moi, ça me frappe beaucoup, et je pense que là, nous devons agir, sans vouloir faire preuve de romantisme exagéré. Le français peut être encore la langue, au sens de l'expression d'une certaine créativité et d'une certaine liberté reconnue.

Nous, nous faisons des efforts dans ce sens à Tours et dans la Région Centre et c'est un aspect que je voulais signaler. Bien sûr, il y aurait beaucoup d'autres sujet à aborder, cependant nous ne sommes pas ici pour faire des monologues ou exprimer nos opinions personnelles, mais pour introduire ces journées. Je tenais à être là parce que j'ai été Président de cette université, parce que Jacques Gautron est un ami et parce que ces questions internationales, dans une ville qui est la 3<sup>e</sup> destination touristique de France, ont toujours une grande importance. Merci de votre présence et de votre attention.

Intervention de Christian NIQUE

*Recteur de l'Académie d'ORLEANS-TOURS*

Monsieur le Président, Monsieur le Maire et Vice-Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Présidents, je vous souhaite la bienvenue dans l'Académie d'ORLEANS-TOURS qui porte le nom des deux universités de la région Centre, région réputée pour ces 960 châteaux et ces 163 vins et je vous invite à découvrir et les uns et les autres. C'est aussi une Académie qui est réputée, du moins je l'espère, pour ces activités pédagogiques et sa recherche universitaire et non universitaire; nous sommes en tout cas très heureux que vous ayez choisi l'Académie d'ORLEANS-TOURS et l'Université de Tours pour vos travaux.

Le sujet sur lequel vous avez décidé de travailler pendant ces deux journées ici à Tours est sans doute l'un des sujets, comme cela a été dit par le Président et par le Maire précédemment, des plus préoccupants pour ceux qui ont en charge le devenir de l'université. J'ai moi-même beaucoup travaillé sur ces sujets dans ma fonction précédente puisque avant d'être ici, j'étais Directeur du Centre International d'Études Pédagogiques, le CIEP de Sèvres, et j'ai eu l'occasion de rencontrer pendant quelques années des dizaines et des dizaines de responsables d'université de tous les continents. Ce qui m'a le plus frappé dans ces rencontres c'est que partout, absolument partout, on se préoccupe

de l'internationalisation, on s'organise face à l'internationalisation, on consacre des moyens pour réagir à l'internationalisation et on intègre l'internationalisation dans les plans de développement des universités en termes de formation et de recherche ; c'est une préoccupation mondiale de la communauté universitaire.

C'est un processus désormais inéluctable qui nous interdit de raisonner exclusivement dans le cadre historique des États-Nations, et que nous devons nous-mêmes intégrer puisqu'il concerne l'élaboration et la transmission des savoirs. L'éclatement de ce cadre national, l'amplification des relations entre les États de la coopération inter-étatique et de la mondialisation, pour reprendre le terme désormais à la mode, tout cela aura deux effets majeurs dans le domaine universitaire. D'une part, cela modifie les relations entre les établissements d'enseignement et de recherche et le territoire sur lequel ils se trouvent. Ces relations ne peuvent plus perdurer selon le modèle qui a été le modèle séculaire dans lequel on vit encore un peu, et d'autre part, cela oblige à construire des relations nouvelles avec de nombreuses institutions de nature diverse dans le monde entier. Cela pose nécessairement un certain nombre de questions, comme celle des échanges, des réseaux, des harmonisations, la question des partenariats, de la mobilité, mais aussi des questions beaucoup plus délicates et difficiles comme la question du financement, du mode de pilotage de l'université, du mode de décision en matière universitaire, de la garantie de la qualité, de l'autonomie même des universités dans ce processus et donc plus globalement, comme je le disais tout à l'heure de la relation de l'université avec l'état, avec l'État-Nation, avec le territoire dans lequel elle se trouve. Je suppose que vous allez aborder aujourd'hui toutes ces questions difficiles et cruciales et je considère qu'il est bon que cela soit abordé par la CPU parce que cela garantit d'abord la qualité de la réponse qu'on essaiera d'y apporter et d'autre part, cela matérialise le fait que notre dispositif universitaire se construit, se développe dans l'unité et la complémentarité ce qui est une de ses forces essentielles justement dans ce paysage international. Je suis heureux, comme je vous l'ai dit, de vous accueillir ici dans l'Académie d'ORLEANS-TOURS et plus particulièrement avec le Président GAUTRON à l'Université François-Rabelais. Je crois que vous

ne pouviez pas — le Président ne pouvait pas le dire lui même comme cela, mais je peux le dire pour lui — vous ne pouviez pas choisir un meilleur lieu pour les travaux que vous allez conduire sur la dimension internationale parce que cette dimension est particulièrement prise en charge et de manière fort dynamique à l'université François Rabelais, notamment par son Président dont chacun sait que la question internationale est une des questions qui l'intéresse le plus. J'en profite, devant vous tous, pour le remercier de son action très remarquable dans ce domaine.

L'une des caractéristiques majeures de l'Académie d'ORLEANS-TOURS dans laquelle vous vous trouvez c'est qu'elle possède un très solide tissu de formations supérieures et de recherche mais que ces formations supérieures sont trop peu utilisées par la population et en tout cas sont nettement moins utilisées que la moyenne nationale au regard des indicateurs habituels. Sans citer beaucoup de chiffres, je voudrais au moins vous en donner un : si nous avions ici dans cette Académie un taux de fréquentation des formations supérieures qui soit équivalent à la moyenne nationale nous aurions en ce moment dans l'Académie d'ORLEANS-TOURS 20 000 étudiants de plus. Nous avons deux universités qui ont environ 22, 23 000 étudiants pour l'une et 16, 17 000 pour l'autre, nous pourrions, si nous avions un taux moyen de fréquentation des formations supérieures, avoir dans cette Académie l'équivalent d'une université supplémentaire.

En outre, deuxième caractéristique, nos étudiants fréquentent, plutôt, les formations courtes que les formations longues, ce qui induit une sorte de déséquilibre entre les formations à bac +2 et les formations longues. Ces deux remarques conduisent à nous donner un double objectif : premièrement, nous devons, dans la région, développer l'appétit de formation et deuxièmement, nous devons tenter de rééquilibrer les filières courtes et les filières longues au profit de ces dernières. Cette politique que je résume en quelques mots et qui est construite en liaison avec les deux Présidents des universités d'ORLEANS et de TOURS nous conduit à essayer de développer le partenariat inter-universitaire de manière à mieux afficher l'offre de formation dans la région. En même temps, et là je reviens au sujet essentiel, cela nous sert à réagir de manière positive et offensive à l'internationalisation, en liaison d'ailleurs avec les collectivités et notamment

avec la région Centre qui s'est donné cet objectif d'aider les universités dans ce domaine. La mise en réseau des formations universitaires et notamment des deux universités permet, en effet de construire des projets qui sont plus visibles et qui, en conséquence, sont plus concurrentiels. Cette dimension constitue à la fois pour nous, l'ancrage dans le local dont nous avons besoin pour les objectifs dont je vous parlais tout à l'heure et l'ouverture vers l'universel qui est un objectif majeur des universités, en particulier dans cette période d'ouverture internationale.

De ce dernier point de vue, et au-delà des préoccupations locales que je ne vous cite que pour vous dire dans quel paysage vous vous trouvez, je voudrais souligner à quel point la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, qui est engagée très concrètement depuis la déclaration de la Sorbonne de 1998, est une nécessité à laquelle il faut que chacun d'entre nous, sur chacun de nos territoires, dans chacun de nos établissements, ou de nos institutions, nous participions positivement. De la même façon, l'élargissement du programme ERASMUS, le nouveau ERASMUS WORLD est de nature à créer les conditions, ou en tout cas à amorcer les conditions d'une internationalisation universitaire réussie avec beaucoup d'autres opérations sur lesquelles sans doute vous allez travailler pendant ces deux journées comme la création des Masters inter-universitaires, les Masters UE (union européenne) et puis bien entendu, l'ensemble des opérations plus classiques, que sont les universités binationales, les universités d'été européennes, ou plus simplement les cotutelles de thèses. Tout cela est la démonstration de ce que l'on appelle désormais le processus de Bologne qui constitue l'alternative à la logique de la simple commercialisation de l'offre universitaire.

L'internationalisation et la mondialisation économiques qui sont croissantes obligent les universités à multiplier des liens sur l'ensemble de la planète et à participer à un monde, que nous le voulions, ou pas, que nous le regrettions, ou non, qui est forcément un monde de concurrence. Si l'on ne veut pas laisser, à chacune d'elles seules : universités, institutions de formation et de recherche, l'obligation de se vendre comme un produit, sur ce marché de concurrence, si l'on considère, comme le répète souvent le Président de l'Association

Européenne des Universités, que le savoir n'est pas seulement un bien marchand mais que c'est surtout un bien public, et si l'on pense que la volonté collective est plus pertinente que la concurrence acharnée, alors la solution consiste nécessairement dans la mise en réseau des universités par les universités elles-mêmes. C'est le chemin qui est pris en Europe par le processus que j'ai rappelé. C'est, me semble-t-il, le chemin qu'emprunte, avec détermination, la CPU française et en tout cas, c'est le chemin que vous allez essayer de défricher aujourd'hui et demain. Je forme des vœux pour que vos travaux soient fructueux parce que les questions dont vous allez débattre sont vraisemblablement cruciales pour le devenir de l'université française et en tout cas, je vous souhaite de passer un bon séjour dans notre Académie.



Intervention  
de Bernard BELLOC  
*Premier Vice-président  
de la CPU,  
Président de l'Université  
Toulouse 1 - Sciences  
Sociales*

Monsieur le Recteur,  
Monsieur le Maire,  
Premier-Vice Président  
du Conseil Régional, Cher Jacques, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, c'est pour moi un grand plaisir au nom de la Conférence des Présidents d'université de prononcer quelques mots pour cette cérémonie d'ouverture des journées internationales de la CPU. Nous renouons, en l'élargissant avec une tradition qui était celle de la Conférence et cela correspondait à une nécessité compte tenu de l'évolution de l'action des universités dans le domaine international, et compte tenu aussi de la profonde modification dans l'approche qu'ont désormais les universités françaises en matière d'action internationale.

C'est pour moi un plaisir aussi aujourd'hui de remercier nos invités et nos partenaires des Ministères de tutelle qui sont nos partenaires, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère des Affaires Étrangères, l'Association de l'Université européenne au sein de laquelle nous essayons de participer et d'apporter notre contribution. Je vois à travers leur présence et celle de tous nos invités

l'intérêt qui se manifeste pour la manière dont les universités abordent l'action à l'international.

La première motivation pour ces journées, provient du constat d'une réalité, d'un profond changement : les universités françaises s'ouvrent à l'international beaucoup plus qu'elles ne le faisaient auparavant. Elles considèrent que désormais il est de leur mission d'intégrer cette dimension internationale à la totalité, à la globalité de leur projet d'établissement. Nous sommes passés de ce que l'on peut qualifier pratiquement d'une coopération inter-individus, très personnalisée, à une coopération entre institutions. Et nous sommes passés donc, de quelque chose qui reposait beaucoup sur l'action de quelques personnes à une véritable internationalisation du projet politique de chaque université. Ceci s'inscrit très naturellement dans le mouvement vers une autonomie croissante des universités et dans la prise de conscience qui est la leur de se doter d'un véritable projet stratégique de développement.

Nous sommes passés également au stade de l'intégration de toutes les actions menées au titre de l'international, aux missions générales de nos universités. Il n'y a plus, il y a de moins en moins en tout cas, de services des relations internationales qui soient à côté de tout le reste. Les services des relations internationales deviennent, on en reparlera au cours des différents ateliers, de véritables services communs facilitant et organisant de manière transversale l'ensemble des actions des composantes et des laboratoires.

Auparavant, la coopération internationale était limitée à quelques échanges d'enseignants chercheurs, de doctorants, de professeurs, d'étudiants. Maintenant c'est véritablement une intégration des ressources et des compétences en formation et recherche de tous les partenaires d'un même projet international, à laquelle nous assistons et cette intégration se fait dans un projet plus vaste qui est celui de chaque université.

Cela s'est fait à travers le plus grand professionnalisme avec lequel les universités françaises ont abordé leurs réponses au programme de mobilité européenne ou internationale. Elles ont aussi monté, c'est une preuve de maturité, des programmes spécifiques, qui répondaient à une demande que les universités ont su identifier chez nos partenaires étrangers. Elles ont su le faire en utilisant toutes les possibilités qu'offraient les programmes européens, les programmes internationaux finan-

cés par des organisations internationales. Elles ne le font pas assez, je rejoins tout à fait les propos de Monsieur le Maire de Tours, elles ne le font certainement pas assez avec les régions, avec les collectivités et je pense que les universités, mais je dirais aussi peut-être les collectivités n'utilisaient pas assez cet extraordinaire ressort que pourrait être pour le développement de l'action internationale des universités la coopération décentralisée.

Les universités ont développé leur action internationale également à travers de véritables offres globales, je dirais, en matière de coopération, de formation, de recherche, mais également d'ingénierie de formation. Je sais que l'Université François Rabelais à Tours, et d'autres universités également, offre des partenariats, je dirais globaux à ses partenaires étrangers qui vont d'actions classiques en matière de formation et de recherche jusqu'à des actions d'accompagnement de coopération, de conseil, d'ingénierie en matière de management, en matière d'organisation même des établissements. Ceci est très important parce que du point de vue de l'action internationale de notre pays, je crois que si nous nous contentons d'échanges purement scientifiques ou purement pédagogiques cela ne suffira pas. Si par contre nous expliquons, nous convainquons que nos modes d'organisations, si compliqués puissent-t-ils paraître vus de l'extérieur, sont aussi efficaces que d'autres systèmes, alors nous allons franchir un autre pas qui consistera à convaincre que le modèle français ou le modèle européen généralement peut-être tout aussi performant et à mon avis plus performant que d'autres modèles. Et nous répondrons ainsi à une demande de diversification de partenariat que beaucoup de pays sur la planète nous adressent sans que nous puissions toujours bien y répondre.

Je ne pourrai pas passer sous silence le rôle qui a été celui de la CPU depuis quelques années en créant, vous le disiez Monsieur le Recteur, des réseaux. La CPU n'agit pas pour elle-même, elle n'existe pas en tant qu'organisation, au sens propre d'ailleurs, mais elle a pour particularité de produire des réseaux, de fabriquer des actions en réseaux, de mettre les universités françaises et étrangères en contact avec des objectifs partagés. Et depuis quelques années la CPU a produit d'une certaine manière une méthode de travail à l'international, méthode de travail qui a pour objectif, d'ailleurs,

très pragmatique, de pouvoir dire à nos postes diplomatiques à l'étranger, voyez les universités françaises sont structurées de telles et telles manières, dans la direction de tels pays, autour de tels ou tels types d'actions.

Quelques exemples :

Le Mexique: nous avons proposé à nos partenaires de l'ANUIES (Asociacion Nacional de Universidades e Instituciones de Educacion Superior) de leur donner une visibilité par thématique scientifique des universités et des établissements universitaires français qui souhaitaient développer une coopération avec des partenaires mexicains et cette offre étant faite, je dirai ensuite nos partenaires ont devant eux, non pas la mosaïque de nos 101 établissements, mais classés par des thématiques scientifiques, des sous-réseaux de notre grand réseau des établissements universitaires français. Ce sont des sous-réseaux d'établissements particulièrement intéressés par tel ou tel thème dans une coopération avec des partenaires mexicains.

A Cuba, c'est la même chose, même si formellement l'action était un petit peu moins précisée, c'est exactement le même type d'actions que nous souhaitons mener.

Nous sommes par ailleurs en passe de constituer, sans exclusive aucune, une sorte de club Chine, de manière, non pas à fermer l'entrée de ce club à des établissements français, mais au contraire à permettre certaines coordinations des actions de formation, des actions de coopération internationales en matière de formation et de recherche vers cet immense territoire que constitue la république populaire de Chine. Là aussi la CPU est complètement dans son rôle, non pas en se substituant aux universités, mais en aidant les universités à s'organiser autour de réseaux.

Je citerais également le Maroc avec lequel nous allons démarrer un grand programme au mois de novembre par une semaine de séminaire commun, Présidents marocains et Présidents français. Ce programme, qui s'étalera sur plusieurs années sera marqué par trois grands volets, un volet, tout simplement d'aide à l'ingénierie de formation, un second relatif à la formation professionnelle, et puis un volet d'aide au développement d'écoles doctorales. Au Maroc, comme ailleurs, l'avenir de l'uni-

versité du pays passe par la formation à et par la recherche.

Là aussi la CPU a, me semble-t-il, beaucoup contribué, non pas à faire ce que les établissements doivent faire, mais à aider les établissements à se mettre un petit peu en ordre de bataille pour avoir une action efficace, en poussant tous à peu près dans le même sens. Je dis à peu près, parce que, il y a toujours un aléa, qui est d'ailleurs souvent une garantie d'efficacité dans notre monde universitaire, parce que cela permet l'adaptation et la souplesse.

Nous avons signé très récemment avec le Japon, en présence de Claudie Haigneré, Ministre de la recherche et nouvelles technologies, la charte fondatrice du collège doctoral franco japonais. Là aussi, il s'agit d'une action tout à fait exemplaire, et qui met en réseaux plus de trente établissements universitaires français et plus de trente établissements universitaires japonais pour former à partir d'échanges, de contacts, de travaux communs entre laboratoires, pour former les futurs cadres des universités françaises et japonaises. Les perspectives sont en effet d'aider des doctorants à réaliser des thèses pour l'industrie et de former tout simplement les futurs cadres de nos deux pays.

Et vous avez parlé de la francophonie, Monsieur le Maire. Nous étions, fin juin à Cotonou et à Yaoundé avec nos amis les Recteurs d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale. Nous sommes en train de mettre sur pied une action avec les Recteurs d'Afrique francophone, un comité mixte: Présidents français, Recteurs africains. Nous pourrions véritablement mener, avec le support du Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Éducation Nationale, une action semblable à celle que nous allons démarrer dans deux mois au Maroc. Et je peux témoigner que l'attente de nos amis africains est immense et leur soulagement a été extraordinaire de voir que nous leur proposons une nouvelle méthode de travail : nous sortions de la coopération bilatérale classique pour aller vers une coopération dans laquelle des réseaux d'établissements, et non pas des établissements pris séparément allaient être impliqués. Nous souhaitons mener cette action en collaboration avec l'Agence Universitaire pour la Francophonie, d'ailleurs cette délégation à laquelle je participais au mois de juin était une délégation conjointe AUF-CPU.

Je crois que nous avons changé, pour utiliser une expression disons peu ordinaire, nous avons changé de braquet, et la CPU a aidé à concrétiser cette prise de conscience, qui est celle de toutes nos universités, de la nécessité d'avoir une action organisée, coordonnée, mais pas contraignante pour les établissements. Ceux-ci demeurent tout à fait libres, dans le cadre de leur autonomie, de développer tel ou tel projet, de mettre l'accent sur tel ou tel type de coopération. Ce que l'on reproche si souvent à notre ensemble universitaire, nos 84 universités et donc nos 101 membres de la CPU, c'est sa dispersion. Et bien, tout le monde a pris conscience qu'il s'agissait d'ordonner cette dispersion apparente, de mettre en ordre – non pas de bataille, le mot est trop dur – mais en ordre de marche – tout notre dispositif de manière à ce que, parfois autour des thématiques scientifiques, parfois autour de projets particuliers, d'ingénierie pédagogique, d'ingénierie de formation, nos partenaires, nos amis étrangers, puissent s'y reconnaître dans notre système. Tout simplement pour que notre pays puisse profiter des extraordinaires richesses et de l'extraordinaire créativité dont, très souvent, nos établissements font preuve.

Alors, pour qui, pourquoi, tout ceci ? Naturellement pour les étudiants, pour les enseignants-chercheurs, pour leur permettre de s'enrichir par l'échange, de s'enrichir personnellement, pour leur permettre d'avoir des activités de recherche également plus efficaces pour notre pays et l'Union européenne. Quiconque a voyagé, a rencontré d'autres autorités, est tout à fait frappé de voir l'attente extraordinaire qui est celle d'une coopération des universités, des centres de recherche à l'étranger avec la France, et à travers la France, vers l'Union européenne.

Ce serait naturellement une erreur considérable et chaque fois que je dis ce que je vais dire je précise que j'aime beaucoup mes amis Américains, j'aime beaucoup ce que font les États-Unis dans un certain nombre de domaines, mais je crois que beaucoup de pays attendent de l'Europe un modèle alternatif parce que c'est une garantie de sécurité pour eux, c'est une garantie de développement plus sûr pour eux, et nous perdrons à tous les coups si l'objectif était de concurrencer le modèle américain sur son propre terrain, puisque évidemment l'original serait toujours préféré à la copie. Par contre, ce qui, parfois lorsqu'on ne sort pas assez

de l'Union européenne, est pris comme une faiblesse, la diversité des cultures, la diversité des langues, la diversité des organisations est en réalité souvent perçue à l'étranger – l'étranger étant pour moi en dehors de l'Europe – comme une richesse, comme une garantie de force, comme une garantie d'efficacité, quant à l'adaptabilité aux situations particulières que l'on peut rencontrer ici ou là, et je pense que nous en parlerons au cours de ces différentes journées. Je pense que la France par sa singularité en Europe peut beaucoup aider à développer une idée qui je crois est très forte, l'idée que les différences de nos pays, de nos cultures en Europe, sont, non pas une faiblesse, mais au contraire un atout, un atout extraordinaire que nous devons valoriser, que nous devons faire valoir pour essayer de promouvoir dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche une véritable politique européenne de coopération internationale.

Et naturellement, je crois, et nous avons devant nous quelques mois au cours desquels les discussions pourraient être très riches de ce point de vue, nous pouvons avoir un très fort relais auprès des régions, des villes pour développer exactement la même idée dans un contexte français et européen.

Pourquoi tout ceci s'est-il produit ? Tout simplement par ce que je suis frappé de voir, comment à la fois la société en France et les universités ont pris conscience de l'extraordinaire levier de développement économique et social que constituaient les établissements d'enseignement supérieur dans notre pays. Les universités sont désormais persuadées du rôle qu'elles ont à jouer en matière de développement économique. Nos partenaires également sont persuadés que nous sommes les seules institutions à être physiquement présentes sur tout le territoire, et à être présentes partout, je dirais, intellectuellement et de manière virtuelle.

Nous sommes la seule institution à pouvoir apporter à la fois des réponses à des problèmes de formation, à des problèmes de recherche, à des problèmes d'aménagement du territoire, à des problèmes de coopération internationale et à des problèmes de développement économique car les créations d'emplois se font surtout à travers l'innovation, la créativité, les transferts de technologies.

Et tout simplement, les universités ont également pris conscience de ce que l'international pouvait être pour elles-mêmes un facteur de développement extraordinaire.

On parle également d'évaluation, de qualité, et je crois qu'on en reparlera. Je pense que les universités à travers leur ouverture internationale, c'est vrai aussi d'ailleurs, on pourrait le dire, à travers l'ouverture vers des partenaires économiques, les universités peuvent énormément progresser à travers l'ouverture que leur apporte l'international et, c'est vrai aussi, à travers l'ouverture vers de nouveaux partenaires économiques. Elles peuvent progresser parce que elles vont être de facto soumises à une certaine évaluation de la qualité de leur organisation, de la qualité des services qu'elles offrent et naturellement à travers cela elles progresseront, elles trouveront une place plus grande dans notre développement économique et social.

Je reviens de l'île de La Réunion. J'ai été frappé de voir que cette région avait un véritable projet de développement économique à l'international fondé sur son université. L'idée étant que dans le domaine de la production agricole elle sera toujours cette région concurrencée par des pays de la zone Océan indien qui seront plus compétitifs. Étant la seule région de la zone Océan indien où existe une université qui peut avoir une ambition européenne et qui peut s'appuyer sur des réseaux européens et des réseaux français, la région souhaite que l'université, à travers la formation des cadres de cette zone, à travers la coopération qu'elle peut générer directement vers des entreprises des pays de cette zone, puisse contribuer à assurer un développement de l'île. Elle pourrait y parvenir à travers l'exportation de matière grise, directement formée sur l'île de La Réunion par son université. Et il me semble que c'est là une magnifique illustration de la prise de conscience, aussi bien par les pouvoirs publics, que par l'université, du rôle que l'université pouvait avoir, dans sa zone d'influence, en matière de développement, dans une région très éloignée de notre métropole.

Ces journées sont consacrées aux conséquences de l'internationalisation pour les universités, Jacques Gautron en a rappelé le programme. Je les rappellerai à ma manière. Je pense qu'il y a en fait deux temps dans les quatre ateliers, il y a un petit peu, si j'utilisais des termes cinématographiques, je dirais qu'il y a : « moteur et action ». Moteur, c'est quelle organisation, pour les universités comment organiser l'accueil, la mobilité, ça c'est véritablement au cœur de ce que nous devons faire pour avoir une action, l'action c'est de

la coopération en internationalisation, passer véritablement de ces actions je dirais bilatérales, thème par thème à l'intérieur d'une université vers une globalisation de l'action de l'université en matière d'international, et naturellement pour l'action, nous avons besoin de partenaires, nous devons aussi nous interroger sur les partenaires, sur ce qu'ils attendent de nous, et ce que nous pouvons leur proposer, et sur ce que nous attendons également d'eux.

J'espère très sincèrement qu'à l'issue de ces deux journées, même si cela constitue un travail supplémentaire, nous pourrions produire un document qui rassemblera les contributions et les conclusions partielles et temporaires de ces deux journées, de manière à pouvoir expliquer, à la fois ce qu'est notre démarche et quelles sont les difficultés que nous rencontrons et pour lesquelles nous devons être soutenus pour développer notre action à l'international. Ce document sera destiné à nos partenaires, les ministères de tutelles, ministère des affaires étrangères, ministère de l'éducation nationale, mais également les régions, collectivités locales ou d'autres partenaires. C'est un document qu'il faudra aussi diffuser en interne dans nos établissements. Les freins ne sont pas toujours à l'extérieur, il est facile de dire qu'ils sont à l'extérieur, ils sont souvent chez nous. L'international est aussi une manière de faire évoluer nos structures, plus sûrement que n'importe quelle réglementation, n'importe quelle législation, n'importe quel environnement institutionnel.

Je terminerai ces quelques mots de présentation en remerciant encore infiniment Jacques Gautron et toute son équipe, l'université François Rabelais qui nous a accueillis, les chargés de mission de la CPU, qui, comme d'habitude, par leur dévouement font que tout est possible. Merci beaucoup, Jacques, et que ces deux journées soient les plus fructueuses possibles.

# CONFÉRENCE INAUGURALE

## LES CONSÉQUENCES DE L'INTERNATIONALISATION DES UNIVERSITÉS.

### QUEL AVENIR POUR L'ESPACE EUROPÉEN ?

Eric FROMENT,  
*Président de l'Association Européenne des Universités (EUA)*

Merci chers collègues, je vais essayer simplement d'introduire ce sujet, « **quel avenir pour l'espace européen** » en vous laissant ensuite le soin d'entamer une discussion. Avant de commencer, je voudrais dire un mot sur l'EUA, l'association européenne de l'université. Pour ceux qui ont connu la CRE, un même sigle la désignait en français et en anglais. Une logique semblable vaudra pour la nouvelle association : « EUA » sera la façon « universelle » de l'appeler.

L'EUA est le résultat de la fusion de la CRE (ex Conférence des Recteurs européens), composée d'universités individuelles avec la Confédération des Conférences Nationales de Recteurs. Ceci explique que nous ayons à la fois des membres individuels — des universités qui choisissent librement d'adhérer (51 en France) — et d'autre part, des membres collectifs (les Conférences Nationales de Recteurs, 32 au total).

### 1 Quelle est la vision de l'EUA sur l'avenir de l'espace européen ?

Nous sommes quotidiennement confrontés à trois espaces. Deux sont traditionnels.

- L'espace dans lequel tout universitaire va se trouver naturellement à l'aise est l'espace mondial. Chacun sait que pour un universitaire il n'y a aucune raison de limiter ses discussions, ses collaborations, ses lectures, l'écoute des critiques à un espace géographique quelconque. Indiscutablement pour l'universitaire, le monde est son espace naturel.
- L'autre espace usuel des universités est l'espace



réglementaire national, qui est d'ailleurs parfois infranational, puisque, selon les pays, les compétences en matière d'enseignement supérieur peuvent se situer au plan régional.

Face à ces 2 espaces traditionnels se pose le problème du nouvel espace européen : comment va-t-il trouver sa place ? Comment va-t-il s'introduire dans un contexte de mondialisation ou de globalisation qui rend encore plus difficile l'existence d'un espace intermédiaire. En effet l'évolution technique, qui a conduit à un rétrécissement du monde (distances abolies du fait des facilités de communication et de transport) et à une interdépendance accrue, fait que l'idée d'accomplir une activité quelconque dans un espace plus restreint, en ayant l'impression qu'on peut échapper au reste du monde, devient illusoire.

Mais la mondialisation provient aussi de la pénétration de l'économie dans toutes les activités, y compris dans les activités non marchandes. Des activités éducatives mais aussi culturelles fortement distinctes et hétérogènes sont rendues artificiellement homogènes par ces considérations marchandes et dès lors comment les envisager autrement qu'au plan mondial.

Dans ce décor où l'Europe n'est pas naturellement conviée, comment néanmoins faire apparaître cet espace européen plus restreint.

**1.1** En étant un peu provocateur, l'Europe universitaire n'a pu s'insérer qu'en raison de la

faible internationalisation des universités et du retrait des autorités nationales.

D'abord la faible internationalisation des universités. L'internationalisation existe lorsque les décisions prises par les instances de l'université font référence systématiquement à des éléments extra-nationaux. C'est-à-dire quand des décisions de recrutement, quand des décisions concernant la recherche ou la conception de diplômes, quand des décisions de stratégies, prennent en compte systématiquement ces éléments extra-nationaux. Or ceci reste exceptionnel en dépit des apparences

Prenons deux exemples.

- Les accords internationaux : certes ces accords sont de plus en plus nombreux, mais ils sont issus de fractions de l'université et non d'une stratégie internationale des universités. Peu d'universités ont la capacité de maîtriser ces accords apportés à l'institution par les collègues pour ratification, de les trier et d'interdire certains accords qui paraissent ne pas correspondre à la cible que s'est fixée l'université ou inversement à propos d'un accord émanant d'un secteur, de réunir d'autres disciplines, pour les amener à travailler sur la même zone géographique ou avec les mêmes institutions.

- La mobilité accrue des étudiants. C'est en général l'argument utilisé pour dire que l'université s'internationalise, puisqu'elle accueille de plus en plus d'étudiants étrangers. C'est exact si la formation, proposée aux étudiants étrangers, est nouvelle et a été pensée pour eux. En revanche s'il s'agit simplement de capter des étudiants dans des formations nationales existantes, l'institution ne s'internationalise pas ; elle accueille, certes, des étudiants étrangers mais elle n'en reste pas moins dans son cadre national habituel. Ce sont les étudiants étrangers et leur famille qui s'internationalisent en éprouvant le besoin de sortir de leur cadre national pour suivre ces formations.

La prise en considération du processus de Bologne dans les décisions des universités ne se heurte donc pas à une stratégie internationale établie.

**1.2** L'autre élément qui joue en faveur de l'espace européen est le retrait des autorités

nationales en Europe. Il est clair que toutes les réformes nationales opérées actuellement en matière d'enseignement supérieur sont inspirées du processus de Bologne. Les autorités acceptent désormais de se conformer à un processus supranational. Ainsi en France si l'adaptation au processus de Bologne, parti de la Sorbonne, a persisté, une fois Claude Allègre parti, c'est parce qu'il y avait eu un accord ratifié au plan européen qui s'imposait dès lors au plan national.

Ainsi parvient à émerger l'espace Européen.

**1.3** Dans cette apparition progressive, la Commission a joué un rôle très important, et sûrement dans cette salle il y a de nombreux pionniers qui sont là pour en témoigner. C'est le programme ERASMUS qui a déclenché ce mouvement et mis en germe cet espace européen. Les gouvernements, par le processus intergouvernemental de BOLOGNE qui vise à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur, ont fourni une seconde contribution décisive. A l'évidence c'est désormais aux universités d'apporter leur pierre à l'édifice et de prendre en main le processus. C'est dans ce cadre qu'est née l'EUA en 2001. Pour nous il est très clair que notre objectif, et je remercie la CPU de m'avoir convié ici, est d'appeler les collègues universitaires à être présents, à se mobiliser. Du principe d'autonomie, que nous défendons dans toute l'Europe, résulte cette obligation d'exercer nos responsabilités.

Mais il y a une nécessité, si nous voulons que cet espace européen existe, c'est que le lien avec l'espace européen de la recherche soit opéré. Le processus de Bologne - processus intergouvernemental - dépasse l'union européenne, puisque il comprend 33 pays. Il a admis comme observateurs privilégiés l'EUA et l'ESIB (l'association représentant les associations d'étudiants en Europe). L'espace européen de la recherche, lui, relève de la Commission Européenne. Or, dans cet espace, les interlocuteurs habituels sont les grands groupes industriels et les organismes de recherche ; les universités et l'EUA ont de la peine à s'introduire. Pourtant il est fondamental, pour nous universitaires, que ces deux espaces s'articulent sur des bases communes et que les deux Directions de la commission travaillent réellement ensemble.

## 2 L'espace européen est aussi confronté à la mécanique du GATS : quelle est la position de l'EUA ?

D'abord il n'est pas question de discuter de la pertinence de l'espace mondial pour les universitaires : il n'est pas question de le refuser. Ceci étant, il faut en son sein construire un espace européen, donc parler d'un modèle européen. Qui va définir ce modèle européen ? quels sont les traits caractéristiques de cet espace européen ? quelles sont les valeurs qui vont nous différencier au sein de l'espace mondial ? Faute de répondre à ces questions, les mots « espace européen » n'ont pas de raison d'être. Tout est dans la diversité : on a besoin à la fois de réduire cette diversité au plan européen et en même temps de la conforter et de résister pour conserver une singularité européenne au plan mondial. J'attends avec intérêt sur ces points des discussions gouvernementales. Car « Bachelor » et « Master », si vous y réfléchissez deux secondes, ne nous emmènent pas loin dans la définition de la spécificité du modèle européen. C'est pourquoi à Graz en mai 2003, lors de la prochaine Convention des universités, sera posée aux universités la question « comment concilie-t-on espace européen et espace mondial et quels sont les traits distinctifs du premier ? ».

C'est donc dans un tel contexte que surgit la discussion sur le GATS (General Agreement on Trade in Services). Le problème n'est pas l'existence d'un espace mondial ; mais la façon dont il est régi, est la vraie question. Les gouvernements s'expriment beaucoup sur la défense de la spécificité culturelle, mais peu à propos de la spécificité du domaine de l'éducation. Il y a réellement nécessité d'être vigilant sur une négociation qui peut aussi affecter la construction de l'espace européen.

**2.1** L'Organisation Mondiale du Commerce, lors de l'URUGUAY ROUND en 1995, a décidé qu'il convenait de libéraliser progressivement les échanges en matière de services. Au sein de ceux-ci figurent les services bancaires, les services d'assurances etc... et les services d'éducation. Donc à la fois des services, qui sont clairement marchands et posent moins de problème puisqu'il faut leur appliquer une procédure rodée, et des services non-marchands qui, eux, font surgir de nouvelles questions. Cette négociation a commencé en

1995. Elle doit, de toute façon, aboutir un jour ou l'autre, en 2005 ou plus tard. Il s'agit de lever par des accords intergouvernementaux les barrières qui peuvent exister en matière d'échange de services d'éducation. Les gouvernements ont la possibilité de faire des propositions sur les domaines pour lesquels ils entendent lever les barrières. Ces propositions ont commencé à être formulées en juin 2002 : on sait qu'elles émanent, pour l'enseignement supérieur, des États-Unis de la Nouvelle Zélande, de l'Australie et du Japon. A l'échelle du processus de Bologne les négociations sont menées, pour les pays de l'Union par la Commission, pour les autres pays par les ministres du commerce et de l'économie (qui associent dans certains pays, dans d'autres pas du tout, leur collègue du ministère de l'éducation ou de la recherche et qui, eux, parfois savent que ce problème existe ; mais qui, dans d'autres cas, ignorent totalement son existence). Quant aux établissements universitaires, dans certains cas ils sont informés et consultés ; dans d'autres cas, ils ne le sont pas.

Il y a donc une situation très variable en Europe, y compris au sein de l'Union Européenne et une absence totale de transparence. Le jeu est complexe et ne peut pas être transparent, puisque la stratégie du marchandage impose de ne pas dévoiler son jeu et ses ambitions aux autres parties avant la fin du jeu. Les gouvernements qui vont proposer à d'autres d'ouvrir leurs barrières, vont demander des contreparties et l'enseignement supérieur peut très bien être pris dans des jeux de contreparties qui en fasse une monnaie d'échange contre des services financiers, des produits agricoles ou vice-versa !

**2.2** Face à cela le secteur de l'enseignement supérieur, habitué à la transparence et à la concertation, réagit.

L'enseignement supérieur n'est pas du tout habitué à se voir traité comme un service marchand et a raison de le refuser. De plus, s'il existe une doctrine économique pour justifier la libéralisation des services marchands, en matière d'éducation, personne ne peut dire ce que sont les fondements de la libéralisation et surtout, quelles seront les conséquences sur des systèmes qui ont toujours été pensés dans une logique nationale mais aussi sur la vie collective et les équilibres sociaux des pays.

### 2.3 Pour l'EUA les risques existent à deux niveaux :

#### 2.3.1 Au niveau des systèmes d'abord,

- d'où la première demande que nous formulons : que les négociateurs expliquent aux ministres de l'éducation, aux universités et à l'ensemble de la société ce que sont les enjeux et ce que vont apporter ces négociations que ne peuvent produire d'autres négociations intergouvernementales.

- En second lieu nous estimons qu'en toute hypothèse, il faut tenir compte d'autres négociations :

D'abord la Convention de Lisbonne, préparée par les ministres de l'éducation, ratifiée par un certain nombre de gouvernements, qui a précisément pour objet de faciliter la reconnaissance des diplômes et donc la mobilité.

Le processus du GATS ne doit pas remettre en cause le processus de Bologne qui fait l'objet de discussions intergouvernementales en Europe associant, lui, les étudiants et les universités et opérant de façon transparente.

Enfin, il faut absolument que puissent demeurer, après les accords éventuels du GATS, des systèmes nationaux d'évaluation ou d'accréditation ou même des systèmes régionaux sans que ces dispositifs puissent être considérés comme des obstacles aux échanges.

#### 2.3.2 Des risques existent aussi au plan institutionnel :

- Il nous paraît d'abord fondamental de ne pas mélanger les établissements d'enseignement supérieur à but lucratif avec les établissements d'enseignement supérieur sans but lucratif, qu'ils soient privés ou publics. Il n'est pas correct de concevoir un modèle mondial en fonction de la logique d'établissements (établissements à but lucratif) qui sont clairement des exceptions. Ils existent certes et peuvent avoir intérêt à certaines évolutions pour des raisons qui sont les leurs ; mais ils ne peuvent imposer leur logique à des établissements sans but lucratif qui sont largement majoritaires. Ne mélangeons pas ces deux types d'institutions.

- Deuxièmement et peut-être encore plus dangereux, comme à l'occasion de la décentralisation, l'intégrité des institutions peut être menacée. En effet le GATS distingue cinq secteurs au sein de l'éduca-

tion : le primaire, le secondaire, le supérieur, les activités de formations des adultes, et les autres activités (certification, test...). Un des résultats possibles est que la libéralisation des échanges ne porte que sur la seule formation des adultes. Ce qui signifie qu'une institution pourrait très bien avoir une fraction de son activité considérée comme marchande et régie par les accords du GATS, mais pas le reste. Or pour bon nombre d'institutions il y a une nécessité absolue de garder au sein du même établissement ces deux types d'activités. Leur logique contradictoire est féconde pour l'institution. Y compris au plan du financement de l'institution, puisque très souvent les activités lucratives permettent d'abonder d'autres secteurs qui seraient autrement difficiles à développer. Il faut donc vraiment veiller à ce que par ce biais on n'attaque pas l'institution en elle-même.

- Troisième élément sur lequel il faut aussi être vigilant c'est le « traitement » des étudiants. Les étudiants sont vus évidemment comme des consommateurs, or il nous paraît, là aussi, essentiel que demeure la perception que les étudiants appartiennent à la communauté universitaire, qu'ils sont un élément de cette communauté et non de distants consommateurs individuels.

En conclusion, la construction de l'espace européen nécessite l'engagement des universitaires européens, mais aussi des universitaires français.

Il faut que ces derniers soient plus présents dans le débat européen et expriment clairement leurs préférences. Car il y a un certain nombre de questions sur lesquelles j'aimerais bien les entendre : les langues par exemple, question fondamentale pour l'Europe ; mais aussi sur le service public : quels sont les éléments auxquels vous tenez et avec quels autres universitaires faites-vous alliance pour les défendre ? La gouvernance des établissements et la politique contractuelle sont d'autres sujets : il y a actuellement plusieurs pays européens qui opèrent des réformes en la matière (Autriche, Danemark, Norvège). Ils dessinent déjà une tendance qui, si elle s'étend, rendra difficile l'existence d'un autre modèle au plan européen.

Par votre présence dans les réunions européennes ou internationales, et après vous être concertés, de façon à ce que les voix soient concordantes, il faut manifester clairement les volontés des établissements universitaires français. Je sais que la CPU s'y emploie, mais l'urgence est grande.

# COMPTE RENDU DES ATELIERS

## Atelier I : QUELLE ORGANISATION POUR L'INTERNATIONAL ?

Gérard HIRIGOYEN

*Président de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV*

### Des Relations Internationales à l'Internationalisation.

Au cours des deux dernières décennies, on a assisté à une double évolution: d'une part la levée progressive d'une certaine méfiance à l'égard de l'international, d'autre part, une lente institutionnalisation et structuration de l'international, celle-ci se faisant par la création d'une Vice-Présidence Relations Internationales et par celle d'un service Relations Internationales au sein de l'organigramme. Même si ces services ont accompli un travail remarquable - on a parlé d'une réelle professionnalisation - dans un contexte d'ouverture européenne et internationale des programmes d'échanges, ils sont restés le plus souvent plaqués de façon plus ou moins artificielle et durable à leurs activités classiques.

L'internationalisation c'est la pleine reconnaissance d'une vision de la transversalité de l'international dans les missions de l'université. Elle irrigue tous les niveaux administratifs pédagogiques et de recherche. Elle induit nécessairement une vision stratégique et globale et ne peut donc être définie qu'à partir d'une véritable politique d'établissement. Politique qui se retrouve dans les contrats quadriennaux, les coopérations avec de nouveaux partenaires, le système ECTS généralisé, la charte universitaire Erasmus, la progression licence, master, doctorat, etc.. En ce sens, on peut dire qu'à l'heure actuelle peu d'universités sont internationalisées.

L'internationalisation concerne toute la communauté universitaire qui doit s'organiser, pour répondre à ce défi, de manière opérationnelle et durable. Quelles stratégies, avec quels outils, pour quelle politique ?

Cette organisation doit être pensée avant tout en fonction des services à assurer pour une formation de qualité de l'usager (l'étudiant). Elle implique une culture de l'International et doit être vue comme un moteur du développement de l'autonomie de l'Établissement.

Cette nouvelle organisation doit, enfin, accepter de parler de comparaison, de compétition, de concurrence en ne reniant en rien les valeurs universitaires de culture et d'humanisme partagées à l'International.

Denis LOPEZ

*Vice-Président Délégué aux Relations Internationales  
Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*

### Les Conséquences de l'Internationalisation des Universités

Si cette question se pose après cette période « pionnière » qui n'est pas dénuée de réussite, c'est que nous nous trouvons à la croisée des chemins. Nous sommes au début d'une nouvelle ère. L'idée se développe selon laquelle il est nécessaire d'élargir et d'étendre la professionnalisation de la pratique de l'international, de transversaliser la dimension internationale dans l'Université et de fonder des stratégies en ce sens.

La question de l'organisation comporte trois impacts différents.

- La nécessité de l'instauration d'une politique internationale, autour des questions: pourquoi et comment ?
- Les implications sur l'organisation de l'établissement.
- Les synergies, les partenariats à nouer.

Nous avons fondé notre travail en nous posant plusieurs questions. Vers quoi nous dirigeons-nous? Avec quels outils le faisons-nous? Avec qui travaillons-nous ?

## 1 Fonder une politique

La politique internationale reste à créer, de même qu'une politique pour l'Université et pour l'international. Nous avons abordé la question de la nécessité d'une politique internationale, qui doit intervenir en amont de l'organisation matérielle. On pourrait considérer que nous sommes hors sujet. Néanmoins, cela fait partie de la structuration conceptuelle et finalement du centre nerveux organisationnel. A ce titre, cette question figure pleinement dans notre sujet. Pour cette raison, nous avons fait remonter un certain nombre d'observations sur la nécessité d'être conscients de ce problème.

Jusqu'à présent, il existait une ouverture à l'international dans certaines Universités. Ces universités ressentent aujourd'hui la nécessité de transformer cette ouverture en politique.

### 1.1 Des objectifs

Une politique se conçoit d'abord à partir d'objectifs. L'objectif premier a été largement rappelé. Il s'agit d'offrir une meilleure formation à l'étudiant, pour son projet professionnel, dans un contexte d'exigences nouvelles quant aux compétences – qu'il s'agisse des compétences en langue, des expériences ou des contacts avec l'international.

Ensuite, il s'agit de dynamiser la recherche, qui est déjà internationalisée par nature mais pourrait s'enrichir par des échanges accrus et des mises en réseaux.

Un objectif complémentaire, mais tout aussi important, est de participer à la coopération. La participation à l'effort de développement fait partie des missions de l'Université même si cet aspect est occulté dans certaines consciences universitaires.

Avoir une politique, c'est aussi une nécessité du monde actuel, dans le contexte de la concurrence et de la compétition.

Il existe aussi un objectif, qui n'est pas des moindres : l'internationalisation est un des moteurs de la modernisation de l'établissement. C'est aussi un moyen de renforcer son autonomie, parce qu'il existe des possibilités de contractualisation multiples et de définition des priorités. Le débat est intervenu sur le fait que l'on puisse ou non utiliser l'internationalisation comme un simple instrument pour transformer l'université, sans chercher à aller plus loin – alors que c'est le contraire que nous envisageons, dans une bonne perspective. Il faut

internationaliser, et cela va entraîner des modifications importantes de nos structures ainsi que, probablement, de nos missions.

### 1.2 Des domaines d'application

Les domaines d'application immédiate sont évoqués tout naturellement : l'enseignement, la formation et nos diplômes. Nos diplômes supposent une organisation, un modèle français ou latin. Ils impliquent une forte demande des pays étrangers. Est-ce une possibilité alternative par rapport à l'autre modèle ? Une réflexion doit être menée pour déterminer si c'est ce qui convient le mieux dans un partenariat avec l'étranger, si c'est ce qu'il faut exporter ou s'il faut que nous modifions notre système, nos diplômes nationaux. Notre système est peu lisible. Devons-nous l'exporter ? Correspond-il à l'attente du monde extérieur ?

Il y a une nouvelle offre d'organisation de la formation qui se manifeste, avec le système LMD. Certes, il s'agit d'une simplification, mais elle crée une visibilité internationale. Nous en avons amplement parlé. Cela va au-delà d'un simple alignement sur le modèle anglo-saxon. C'est aussi l'opportunité d'une refonte de l'offre de formation, d'une évaluation de l'enseignement et des formations que nous dispensons, dans un contexte de recherche d'attractivité et de concurrence.

Nous avons peu parlé de la recherche. Mais nous réalisons que les réseaux d'excellence et les projets intégrés peuvent avoir un impact considérable sur la politique de recherche de l'Université, au sein des établissements ou en synergie avec d'autres établissements. La nécessité de renforcer les partenariats se manifeste aussi. Les réseaux de recherche/formation doivent se dynamiser et se multiplier. Il y a là un rôle stratégique à jouer pour les écoles « doctorables ».

La question de la compétition est immédiatement posée. Il est inéluctable que les formations seront bientôt confrontées à la concurrence. Il existe déjà des classements – non officiels – des universités. Nous pouvons savoir à quel rang nous nous situons, à l'échelle internationale, dans telle ou telle discipline. Comment pouvons-nous rendre compatible cette exigence de compétition avec une politique qui respecterait des exigences éthiques, avec l'intérêt de l'étudiant et avec la mission de service public dont nous n'entendons pas nous départir ?

Il faut chercher des financements pour faire fonctionner les programmes, mais allons-nous entrer dans une logique marchande dans laquelle il faut chercher à réaliser des bénéfices ? La question se pose et nous avons envie d'y répondre négativement. La ligne de force passe par l'objectif du renforcement de la qualité du service public.

### 1.3 Conclusion

Il est nécessaire de fonder une politique, mais en toute connaissance de cause. La décision de fonder une orientation politique appartient à la direction de nos établissements, qui doivent s'approprier des stratégies et les construire. Mais peuvent-ils le faire seuls ? Peuvent-ils le faire dans un cadre uniquement franco-français, en vase clos, sans se mettre en phase avec le monde extérieur ? Peuvent-ils le faire sans participer aux instances internationales dans lesquelles nous brillons généralement par notre présence réduite, voire par notre absence ?

Il y a donc une incitation forte, pour nous faire participer, par exemple, aux réunions importantes de l'OCDE et de l'association des Universités, là où tous les anglo-saxons sont présents.

Nous n'apportons donc pas une réponse toute faite. Nous apportons l'idée que nous devons penser ensemble, ensemble avec les autres.

## 2 L'organisation des établissements

### 2.1 La transversalité

Pour atteindre la transversalité de l'international, pour que tous les services soient plus ou moins imprégnés de la fonction internationale, il faut étendre la culture de l'international aux services de la scolarité et aux services financiers – d'où la nécessité de la formation des personnels, l'émergence de nouveaux métiers, l'impact sur le recrutement et la gestion des ressources humaines. Il faut que l'ensemble des enseignants se professionnalise dans l'international. Il faut encore mieux sensibiliser l'ensemble des étudiants à la dimension internationale, comme composante essentielle de leur formation, de leur projet professionnel, de leur réussite. Il faut aussi intégrer l'international à l'ensemble des missions de l'université : l'enseignement, la formation, la recherche et aussi la coopération, qui est le « parent pauvre ».

### 2.2 Les moyens

Pour cela, une mobilisation accrue des moyens est nécessaire. Nous avons abordé cette vaste question, mais sans résoudre les problèmes posés.

Les services des relations internationales (RI) ont mis en œuvre une action remarquable pour la mise en œuvre des programmes européens de mobilité. Nous observons que ces programmes de mobilité absorbent presque totalement les services de RI. Nous avons donc préconisé entre nous qu'ils ne reproduisent pas toute l'université en miniature : qu'ils ne reconstruisent pas un accueil spécifique, une scolarité spécifique, des services financiers spécifiques, une gestion spécifique de la pédagogie, une organisation spécifique des examens, etc.

Quand cette tendance s'observe, elle entraîne une situation de marginalité, de difficultés à communiquer avec les autres composantes de l'université. Certes, il faut accueillir les étudiants, les informer, améliorer la vie étudiante, communiquer efficacement pour l'international, sélectionner, valider les choix de formation. Tout ceci doit se réaliser dans les différentes composantes de l'université si nous les innervons de la culture de l'international et si nous formons les personnels pour ce faire.

Il y a un afflux qui sera de plus en plus difficile à maîtriser. Si nous étendons la mobilité, nous devons nous demander comment de petits services déjà submergés pourront absorber tout cela. Il faut donc intégrer ces fonctions dans les différentes composantes de l'Université, ce qui ne veut pas dire qu'il va falloir dissoudre l'outil RI. Il va en revanche falloir le faire évoluer vers une autre mission, celle d'un service commun transversal.

Nous avons recueilli des propositions ce matin. Le service des RI devrait être l'outil qui permette de connaître et de faire connaître ce qui se réalise, souvent isolément d'ailleurs. Il devrait pouvoir gérer le rayonnement, permettre de parler des programmes, de les valoriser, de rendre visibles les partenariats de l'étranger et les actions internationales de l'université, etc.

Ensuite, il doit créer des réseaux internes et les dynamiser : le réseau des responsables de projets, des porteurs de conventions. Il doit créer des synergies entre eux. Il doit faciliter la mutualisation des expériences. Il doit aussi avoir un rôle de coordination et d'animation que ne peut souvent pas assumer le service des RI, occupé par ailleurs.

Ce service doit aussi établir une veille sur les appels d'offres, les propositions de partenariats, les programmes, les bailleurs de fonds, sur tous ces dossiers qui nous accablent, sur le courrier qui arrive, qu'on ne comprend pas quand on le lit, etc. Il faut une valeur ajoutée à donner à ces informations de façon à ce qu'elles soient immédiatement utilisables. C'est un travail de haut niveau qui ne peut pas être assumé par n'importe qui, un travail de tri et de fléchage. Le service des RI devrait pouvoir aussi aider au montage des dossiers. Il y a donc une dynamique d'information, de conseil, de contribution technique et une dynamique de service.

Enfin, il devrait contribuer à conforter les partenariats, être l'interface entre les relais habituels (DRIC, MAE, les différents opérateurs, les associations internationales) et participer à la constitution de ces réseaux externes qui établissent les partenariats et les conventions mais pas dans une logique de substitution. Il n'appartient pas au RI de porter des conventions ou de monter des réseaux. Ce sont les intervenants, les acteurs de l'international dans l'université qui doivent trouver une aide, dans une logique d'accompagnement au service des RI. Celui-ci pourra avoir un rôle d'impulsion lorsque les choses ne fonctionnent pas comme elles le devraient.

### 3 Les partenariats

Le premier partenaire est l'État, représenté par le ministère de tutelle avec lequel nous passons contrat. Une chose importante à concevoir est que de l'étranger, la contractualisation quadriennale apparaît souvent comme un modèle d'excellence. Certains songent à nous imiter. A nous de rendre ce mode de dialogue avec le ministère de tutelle le plus performant possible.

Ensuite, il a été question de la menace de tutelle de la région. Pour la CPU, la région est une institution trop jeune pour assurer une tutelle. Elle ignore souvent la démarche universitaire et elle ne possède pas les outils nécessaires à l'évaluation. Il faut donc établir des partenariats, contractualiser sur projets et sur expérimentations, mais ne pas se placer dans une situation de tutelle, pour le moment tout au moins.

Enfin, il nous faut diversifier les partenariats d'importance et travailler beaucoup plus souvent avec le MAE (Ministère des affaires étrangères). Un

débat est intervenu dans la salle sur l'implication que pourrait avoir le ministère des affaires étrangères. Le ministère répond que les moyens se trouvent dans les 160 postes qu'il y a un peu partout dans le monde, dans les ambassades et qu'il faut contractualiser sur des programmes avec eux. Cela dit le système fonctionne très bien quand il se met en marche.

### 4 Conclusion

En conclusion, je dirais qu'il s'agit essentiellement d'objectifs sur lesquels la CPU peut prendre position. Ils supposent une réflexion continue et approfondie pour aboutir à des solutions. Nous n'avons pas donné de solutions dans cet atelier. Nous avons simplement dit qu'il fallait y réfléchir. Si nous nous arrêtons sur la réussite véritable de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, nous allons nous assoupir et nous ne serons pas en correspondance avec les exigences du monde actuel.

#### INTERVENTION DE

Régis RITZ,  
*Président du pôle européen de Bordeaux*

### Nouvelles logiques et stratégies

S'il est vrai qu'au cours de la dernière décennie les services de Relations Internationales des universités se sont structurés et professionnalisés, l'évolution actuelle du rayonnement scientifique de la France dans le monde et la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur exigent de nouveaux investissements.

**En termes financiers et humains, il nous faut encore une fois passer à la vitesse supérieure si nous voulons rester à la hauteur de nos voisins d'Europe très actifs et très organisés.**

Avant de parler de stratégies d'actions, il convient de se débarrasser du double discours toujours très répandu et qui oppose deux catégories de praticiens de l'international selon les mots ou qualificatifs utilisés.

**L'international est vu comme :**

DÉFI \ TOURISME  
 TRANSVERSAL \ MARGINAL  
 INSTITUTIONNEL \ INDIVIDUEL  
 MONDIAL \ IDENTITAIRE/LOCAL  
 DURABLE \ PONCTUEL  
 INNOVANT \ TRADITIONNEL  
 RECHERCHE \ FORMATION  
 PASSION \ PROMOTION  
 MARCHÉ \ CHASSE GARDÉE  
 INVESTISSEMENT \ TROP CHER!

*Plutôt que d'opposer ces termes  
 ou bien \ ou bien  
 il serait plus judicieux de les combiner  
 et \ et*

*car les stratégies élaborées se nourrissent de ces contradictions qui favorisent de belles dynamiques.*

## DES STRATÉGIES À PARTIR DE NOUVELLES LOGIQUES

### Logique de réseaux : du mondial au local

Nous avons tous appris à construire, grâce notamment aux programmes européens de mobilité, des réseaux d'universités. Ils sont précieux, à condition de leur conserver une dimension humaine et de les (ré)animer.

En France, plusieurs universités relevant de régions différentes se regroupent avec l'ambition de gérer plus efficacement des programmes internationaux — c'est le cas récent de Poitiers, Nantes, Rennes ou encore de Limoges, Bordeaux, Pau, Toulouse, par exemple. Le travail en bonne intelligence de plusieurs établissements permet de conforter des programmes souvent trop éclatés, trop limités, mal financés.

De même, un réseau d'universités collabore plus efficacement avec des Chambres de Commerce, avec des collectivités territoriales (par exemple dans le cadre précis de la coopération décentralisée). Les notions de taille critique, d'interventions partagées, de montages collectifs donnent une nouvelle crédibilité à l'international.

On néglige enfin les réseaux internes dans les établissements : réseaux de collègues, de responsables dans les U.F.R. ou laboratoires, d'experts

internationaux, qu'il est bon de réunir régulièrement pour favoriser cette dynamique partagée de l'international.

### Logique d'opérateur au service d'une politique

La pratique des contrats quadriennaux et aussi la charte universitaire Erasmus nous invitent à définir des orientations, des priorités, des axes disciplinaires, etc. pour donner sens à une politique d'établissement en matière de Relations Internationales. Les services deviennent clairement des opérateurs pour mettre en pratique cette politique. Le rôle du Président, du Vice-président ou du chargé de mission relations internationales devient capital pour impulser une équipe, fixer les objectifs, organiser le nécessaire suivi.

La création de BAT (Bureau d'Aide Technique) pour faciliter le montage d'opérations collectives ou les réponses à des appels d'offre relèvent du rôle d'opérateur/facilitateur. De plus en plus d'établissements offrent ce type de service.

Le politique précède l'opérateur — et non l'inverse — lorsqu'il y a une volonté internationale plutôt qu'un simple listing des conventions internationales. On peut alors imaginer, au nom même de cette politique, une véritable irrigation de l'international dans toute l'université et non une plus-value réservée à des initiés.

La gestion globale de tous les programmes internationaux est indispensable et exigeante. Le service des RI est souvent tellement accaparé par les programmes européens (Erasmus – Leonardo) qu'il ne peut pas bien gérer les autres programmes et conventions qui pourtant concernent un très grand nombre d'étudiants étrangers. Remédier à ce déséquilibre est une tâche primordiale.

### Logique de formation/information

Pour impliquer toujours plus de partenaires – à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université – il est important de mettre en place des séances d'(in)formation ouvertes à tous les acteurs. Étudiants, collègues enseignants et chercheurs, personnels IATOS, services de la scolarité, SCUIO, agence comptable etc.

Des entretiens, conférences, présentations peuvent être animés par des collègues expérimentés, des correspondants dans les ministères, des

experts internationaux ou européens invités. Les rencontres internationales de la CPU-COREX sont des temps forts, tout comme les journées Socrates ou autres séminaires de formation (Université d'automne).

Ce travail de sensibilisation auprès du plus grand nombre représente un investissement nécessaire de la part de ceux qui savent partager leur expérience et leur motivation. L'échange de bonnes pratiques est à la fois un réconfort et un stimulant pour les personnels des services RI.

Les sujets de réflexion ne manquent pas : mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur – ECTS – Licence-Master-Doctorat – harmonisation des cursus, etc.

### Logique de relais institutionnels

Cette logique s'apparente à celle des réseaux : il s'agit de devenir membre de réseaux pré-existants. On peut en citer un certain nombre et souligner la très faible participation des universités françaises à ces relais.

Ceci est regrettable car à l'occasion de réunions internationales régulières organisées par ces institutions, on se forme à des pratiques et à des cultures nouvelles pour faciliter échanges et mobilité. Nos voisins européens sont très fidèles à ces organismes et s'en félicitent.

L'association européenne des universités (**EUA** ex **CRE**) regroupe les présidents ou recteurs de la grande Europe. La moitié seulement des universités françaises est membre de cette association ; est-ce bien normal lorsque l'on sait que toutes les universités anglaises, allemandes, espagnoles en sont des membres très assidus.

Il existe aussi l'**EAIE** (European Association for International Education) qui organise des rencontres annuelles de très haut niveau, l'**AUF** (Agence Universitaire de la Francophonie ; nos universités sont-elles suffisamment impliquées dans ses programmes ?).

On peut aussi mentionner **Édufrance**, dont l'équipe de direction vient de changer, qui peut offrir de grands services dans de nombreux domaines, notamment celui de l'organisation de salons à l'étranger et de promotion de nos formations.

Tous ces organismes sont de véritables centres de formation à l'international ; les fréquenter régulièrement peut apporter beaucoup à un établissement. C'est dans ces rencontres que l'on mesure le

fort degré d'investissement international de nos voisins européens.

### Logique d'outils

Il existe enfin des outils de travail pour gérer des programmes. Les services des Relations Internationales ont mis en place des logiciels pour la gestion des flux d'étudiants étrangers. Des bases de données locales permettent une vision plus claire des actions internationales – missions des enseignants-chercheurs, étudiants, et aussi IATOS concernés. CD Roms et documents papiers très instructifs circulent partout.

Sur le plan national, il existe un remarquable outil de visibilité des conventions internationales des établissements d'enseignement supérieur DeBuCi — Données de la Base universitaire des Conventions Internationales — plus de 52 établissements ont rejoint cette base et plus de 3 500 conventions sont déjà répertoriées (<http://debuci.cines.fr>).

Le **forum Curie** est un outil indispensable de dialogue avec le Ministère des Affaires Étrangères et les postes diplomatiques. Une rubrique fiches-pays offre des descriptifs très clairs des systèmes d'enseignement supérieur dans plus de 80 pays.

L'accès à tous ces outils de travail est gratuit.

Ces logiques cohabitent, se juxtaposent, se renforcent mutuellement et ont en définitive un effet structurant. Elles marquent la prise de conscience des universités de mettre l'international au centre du dispositif universitaire alors que nous entrons dans une période de compétition mondiale. Au cœur de toutes ces logiques figurent le rayonnement international de nos universités, leur attractivité scientifique, un accueil pratique opérationnel des étudiants-chercheurs étrangers.

Les réalisations remarquables d'un grand nombre d'universités dans l'esprit de ces nouvelles logiques nous rendent optimistes quant à l'avenir. La compétition internationale nous invite cependant à aller toujours plus loin à la recherche d'efficacité et d'excellence.

## Atelier 2 : ACCUEIL ET MOBILITÉ

Marie-Jeanne PHILIPPE  
*Présidente de l'Université de Metz,  
Présidente de la Commission des  
Relations Extérieures de la CPU*

Hier, j'ai eu le plaisir de présider cet atelier. Comme beaucoup l'ont relevé, nous n'avons pas pratiqué la langue de bois. Je vais donc essayer de rapporter le plus fidèlement possible ces quatre heures de discussion intense.

Nous avons abordé ce thème tant sur les aspects politiques que techniques. Après une analyse de l'état des lieux, des propositions pratiques pourront être exprimées.

### Pourquoi la mobilité ?

La mobilité étudiante est sous-tendue par le besoin des étudiants de trouver des formations professionnalisantes, adaptées à leurs aspirations, se trouvant parfois dans un bassin d'emploi. L'exemple d'étudiants marocains nous a été donné. Ils aspirent à faire des études de spécialités mais ne peuvent réellement valoriser leurs diplômes étrangers que quelques années après les avoir obtenus, dans leur pays d'origine.

La mobilité étudiante est souvent souhaitée par beaucoup d'États, pour former leurs futurs cadres, même si elle n'est pas toujours soutenue financièrement.

Enfin, les Universités françaises rappellent que leur volonté d'accueil d'étudiants étrangers est uniquement fondée sur la nécessité de former les cadres qui seront – dans le futur – les meilleurs vecteurs de la coopération, dans tous les domaines : socio-économique, industriel et culturel. En aucun cas, il ne s'agit de remplir des amphithéâtres.

### État des lieux

Le second temps fort de la discussion a permis de réaliser l'état des lieux, en nous appuyant sur les chiffres actuels et les évolutions constatées depuis la dernière décennie. Les difficultés qui en découlent ont été pointées, sans complexe et sans complaisance. Ce sont près de 400 000 étudiants non européens qui viennent effectuer leurs études



en Europe. Ils sont 300 000 au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Les chiffres de cette année nous apprennent que 196 000 étudiants étrangers — toutes nationalités confondues — sont accueillis en France. Cela nous place au deuxième rang en Europe mais est à comparer avec les 500 000 étudiants étrangers accueillis aux États-Unis. En France, 50 % des étudiants étrangers viennent d'Afrique, 26 % proviennent des autres pays européens et 15 % viennent d'Asie. Seulement 7 % viennent du continent américain.

Après une longue période de diminution de la mobilité étudiante vers la France, le pourcentage d'étudiants étrangers en France a augmenté de façon sensible, ces quatre dernières années, grâce à l'assouplissement des formalités d'accueil. Il existe une plus grande diversification qu'il y a vingt ans et une répartition homogène entre les trois cycles.

Une forte poussée des demandes, surtout pour le premier cycle, émane de pays où l'offre universitaire n'est pas en mesure de répondre aux attentes qu'il s'agisse du point de vue qualitatif ou du point de vue quantitatif. L'exemple du Maroc est édifiant. La crise de confiance des jeunes Marocains vis-à-vis des Universités de leur pays, la volonté de l'État de développer la mobilité et l'investissement des familles, même modestes, dans l'éducation de leurs enfants ont entraîné une explosion des demandes. En 2001, 7 000 bacheliers marocains ont demandé leur inscription, en premier cycle, dans les universités françaises. Ils ont été 14 200 en 2002. Cela a entraîné des difficultés pour l'organisation du test linguistique.

De nombreuses universités ont aussi rencontré des difficultés du fait d'étudiants qui se présentent au dernier moment, avec un simple visa de tourisme, attendant une inscription et un logement immédiat. Il est donc important d'agir dans la transparence et de rappeler les conditions d'inscription et d'accueil au travers d'une charte des établissements, portée à la connaissance des étudiants. Les universités doivent exercer leurs responsabilités. Pour l'inscription, il est essentiel de prendre l'avis des ambassades et de vérifier les résultats du test linguistique, lequel devrait être plus pertinent et plus fin. Ce test devrait être organisé plus tôt qu'il ne l'est actuellement.

Il faudrait aussi faire en sorte qu'il y ait une bonne coordination entre les services des préfectures, les universités et les CROUS.

Ensuite, se pose la question du type de coopération entre les universités de pays partenaires et en particulier avec les universités des pays en voie de développement, ou avec les pays dans lesquels les universités sont en construction ou en reconstruction. L'importance de l'aide et de la coopération bilatérale a été unanimement soulignée, en particulier à travers la mise en place de « co-diplomation », surtout en premier cycle. Cela devrait permettre une mise à niveau de l'offre de premier cycle de ces pays et éviter un afflux trop important d'étudiants vers nos premiers cycles. La formation à distance ne serait rien sans la mobilité des enseignants.

Par ailleurs, la mobilité et l'accueil des étudiants, des enseignants et des personnels nécessitent un accompagnement technique. Les nouveaux programmes de la Communauté Européenne, comme Erasmus World, sont encourageants et permettront de financer des bourses de mobilité, pour les étudiants étrangers venant en Europe et pour les étudiants européens partant vers l'extérieur. Ils permettront aussi la mobilité des enseignants, dans les mêmes conditions.

L'accroissement de la mobilité étudiante entraîne aussi des problèmes d'accueil, d'accueil dans les universités, où les moyens ne suivent pas l'accroissement du nombre des étudiants étrangers, d'accueil dans des logements puisque les étudiants étrangers sont demandeurs de chambres. Même si globalement le nombre des étudiants n'augmente pas en France, le nombre d'étudiants étrangers augmentant, la demande supplémentaire

se traduit en demandes de logements puisque tous les étudiants étrangers, venant chez nous, en sont demandeurs. Actuellement, de nombreuses villes et de nombreux CROUS ne peuvent pas suivre.

Je vais maintenant transcrire ce débat en quelques propositions simples :

- Il faut mieux gérer les flux étudiants : vérifier que le demandeur est soit résident, soit dispose d'un avis favorable de l'ambassade, réaliser un test linguistique plus pertinent, informer les ambassades du succès de la démarche.
- Il faut mieux informer les étudiants, instaurer la transparence et la clarté à travers une charte de l'établissement rappelant les conditions d'inscription et de logement.
- Il faut renforcer la coopération inter universitaire avec les universités des pays en voie de développement, en particulier pour les premiers cycles, avec des principes de « co-diplomation », utiliser la formation à distance.
- Il faut faire un travail important pour l'enseignement de la langue française, dans les universités partenaires.
- Il faut se donner les moyens de l'internationalisation des universités, au travers de la mobilité, clarifier les différentes aides et simplifier le système, assurer la mobilité des enseignants et des personnels.
- La France doit pouvoir accueillir des enseignants et des chercheurs étrangers, pour plusieurs mois, dans le cadre de leur coopération. Il faut encourager la mobilité des enseignants et des personnels vers les Universités partenaires, en particulier dans le cadre de la « co-diplomation ».
- Il faut donner aux universités la possibilité d'avoir les structures et les personnels nécessaires pour assurer l'accueil et la mobilité. Il faut repenser le problème de l'hébergement, à l'échelle nationale et régionale, dans les villes universitaires. Il faut trouver des réponses rapides en matière de construction, pour que ce paramètre ne soit plus un frein ni à l'accueil ni à l'échange d'étudiants et de chercheurs.

## QUELQUES INTERVENTIONS

Rénato CAMPO,  
*Unité Tempus, Bruxelles*

**Erasmus World :  
nouveau programme d'échanges universitaires  
entre l'Union européenne et les pays tiers**

*Comment ouvrir plus nos universités au monde pour accroître la qualité de notre enseignement supérieur ? Comment rendre l'enseignement supérieur dans l'Union européenne plus attrayant pour les étudiants et enseignants du reste du monde ? Le programme Erasmus World souhaite apporter une réponse à ces deux défis. Il propose des outils fortement visibles, dont des masters européens et des bourses d'études et d'enseignement pour des ressortissants de pays tiers. Tout comme le programme Fulbright pour les États-Unis, il contribuera à améliorer le dialogue entre les cultures et à mieux transmettre les cultures et valeurs européennes dans le monde. Couvrant la période 2004-2008, Erasmus World sera doté d'un budget de 200 millions d'Euro.*

« Les universités européennes, notamment celles des plus petits de nos États membres, accueillent beaucoup trop peu d'étudiants et de professeurs invités venant d'autres continents. Ce déficit pose problème, non seulement par ses conséquences sur l'influence culturelle, politique et économique de l'Union européenne dans le monde, mais aussi parce que nos universités, si elles étaient plus ouvertes au monde, pourraient profiter de cette ouverture pour améliorer la qualité de leur offre. » a déclaré Viviane Reding, commissaire européenne en charge de l'Éducation. Elle a ajouté : « Erasmus World est l'instrument dont l'Europe a besoin, à l'intérieur comme vers l'extérieur, pour sortir gagnante de la mondialisation de l'éducation. En ouvrant nos universités au monde, nous les ouvrons aussi à l'Europe. »

Erasmus World répond à l'objectif défini au Conseil européen de Lisbonne sur l'économie de la connaissance et à l'accueil favorable fait par le Parlement européen et le Conseil à la communication de juillet dernier de M<sup>me</sup> Reding et M. Patten sur les relations avec les pays tiers

dans l'enseignement supérieur (Cf. IP/ 01/1004 du 17 juillet 2001).

Ce programme ne remplace pas, mais s'ajoute aux programmes régionaux existants : TEMPUS avec notamment les pays de l'ex-URSS, les pays des Balkans occidentaux et les pays MEDA, accords avec les États-Unis et le Canada, ALFA et ALBAN pour l'Amérique latine, Asia-Link, projets pilotes avec l'Australie, etc. Par rapport à ces programmes comme aux initiatives nationales de coopération avec des pays tiers, Erasmus World offrira aux étudiants et enseignants des pays tiers des possibilités accrues de mobilité et une plus-value européenne renforcée. Il permettra aussi à des universités de tous les États membres de faire partie d'une offre de dimension européenne, alors qu'aujourd'hui, plus des trois quarts des 400 000 étudiants de pays tiers venant dans l'Union européenne se concentrent sur trois pays (Royaume-Uni, France, Allemagne).

**Création de masters inter-universitaires avec le label et le soutien de l'Union européenne**

Erasmus World souhaite créer ou développer une offre européenne dans l'enseignement supérieur, apportant ainsi une plus-value à la fois à des étudiants européens et à des étudiants et professeurs invités de pays tiers. Des cours hôtes européens de troisième cycle, déjà existants ou à créer, vont être sélectionnés pour une durée de 5 ans. Ils bénéficieront d'un financement par la Communauté et d'un label « UE ». Ces « masters UE » seront les structures naturelles d'accueil des étudiants de pays tiers dans le cadre de Erasmus World. Au terme du programme en 2008 environ 250 « masters UE » devraient avoir été créés.

Pour être éligible au label « UE », ces masters devront impliquer au minimum trois universités de trois États membres différents et prévoir pour leurs étudiants des périodes d'études reconnues dans au moins deux de ces trois universités. Ces masters octroieront des diplômes reconnus officiellement dans les pays européens participants. Ils réserveront des places aux étudiants de pays tiers bénéficiant des bourses Erasmus World. Les « masters UE » porteront sur des domaines divers et aucune condition ne sera imposée quant à la langue dans laquelle se fera l'enseignement.

### Des bourses « Erasmus World » pour les étudiants et professeurs invités

Les étudiants de troisième cycle de pays tiers, soit directement, soit dans le cadre de partenariats entre leur université d'origine et des universités participant à un « masters UE », pourront venir étudier en Europe pour une durée pouvant aller jusqu'à deux années universitaires. Pendant leur période d'études, ils suivront des cours dans plusieurs États membres, comme tous les étudiants inscrits dans le « masters UE ».

Les bourses, d'un montant moyen de 1600 Euros par mois, permettront à ces étudiants de venir en Europe et d'y vivre pendant la durée de leur séjour. En vitesse de croisière, Erasmus World devrait permettre à plus de 2000 étudiants de pays tiers de recevoir une bourse dans ce cadre, avec un total de bourses sur la durée du programme de près de 4200. Dans la mise en oeuvre du programme, une attention particulière sera accordée aux moyens permettant d'éviter une « fuite des cerveaux » au détriment des pays en développement dont les jeunes universitaires participeront à Erasmus World.

Parallèlement, les « masters UE » accueilleront des professeurs invités, venant d'universités du monde entier, pour des missions d'enseignement et/ou de recherche d'une durée moyenne de 3 mois. D'ici 2008, Erasmus World soutiendra la venue de plus de 1000 professeurs invités, avec une allocation moyenne de 13000 Euros pour leur séjour.

### Création de partenariats entre les « masters UE » et les universités du reste du monde et promotion des universités européennes

Erasmus World encouragera les universités participant à un « masters UE » à établir une coopération structurelle avec des universités de haut niveau dans des pays tiers, sous forme de projets communs sur une période de 3 ans. Cette coopération à égalité fournira un cadre à l'échange d'étudiants et d'enseignants à destination des pays tiers avec des bourses Erasmus World. Près de 4000 étudiants européens et près de 800 professeurs invités originaires de l'Union européenne devraient bénéficier d'Erasmus World d'ici 2008.

Cette coopération portera sur des domaines d'intérêt prioritaire pour l'enseignement supérieur en Europe.

Par ailleurs, Erasmus World apportera un soutien financier à des actions de promotion internationale de l'offre universitaire en Europe (publicité, présence dans foires internationales d'éducation) et la création de services facilitant l'accès d'étudiants de pays tiers aux universités européennes (outils de formation linguistique, conditions de vie des étudiants de pays tiers, etc.).

Jean-Christophe DEBERRE,  
*Conseiller de coopération et d'action culturelle,*  
*Ambassade de France au Maroc*

- Je remercie la Conférence pour son accueil. Il y a eu presque un an de travail en commun sur le repositionnement de notre coopération universitaire avec le Maroc. Ce travail a débouché sur un plan d'action caractérisé par des modalités opératoires originales confiant l'échange à une responsabilisation directe des deux réseaux universitaires sous l'égide de leurs deux conférences, cela dans la reconfiguration d'un échange bilatéral prenant en compte la capacité reconnue par les États à des entités de formation autonomes à gérer les échanges dans le cadre d'orientations arrêtées par ces mêmes États.

- Si l'objet de cette intervention (la **mobilité** est singulièrement, celle des étudiants) n'est pas directement ce plan d'action, il va de soi qu'on ne peut le traiter sans revenir à quelques éléments de contexte caractérisant pour le **MAROC**, l'intérêt qu'a la France dans une politique générale de valorisation de son potentiel de formations supérieures, et **d'organisation** de ses établissements pour que son attractivité soit au bénéfice des deux parties : deux pays souhaitant maintenir et développer leurs liens mais derrière eux deux acteurs qui doivent y trouver satisfaction : l'université d'accueil pour laquelle ce doit être un **atout** et non un **fardeau**, l'étudiant pour lequel la mobilité doit être un **passerport de réussite**, et non un **coup de dé** qui n'abolit pas le hasard de son destin.

- Les éléments de compréhension qui sont à prendre en compte ici :

- **Historiquement, la référence française est inscrite dans la « génétique » marocaine** : le modèle universitaire en est hérité, quand il se réforme, la comparaison internationale finit pour le

décideur et le législateur dans une préférence pour ce modèle. Si l'on se fie aux statistiques actuelles, 1 étudiant étranger en France sur 8 est marocain à l'université (24 000 sur 196 000), c'est dire le mouvement naturel de la mobilité, notre pays venant loin devant l'Espagne en Europe ou tout autre pays. Enfin, un potentiel de coopération considérable, focalisé notamment autour de la création originale de classes préparatoires aux Grandes Écoles greffées sur les lycées publics (105) entretient vigoureusement un système de reproduction des élites « à la française », au point que le système de bourse actuel conjuguant les moyens publics marocains et français ne suffit plus à couvrir les besoins nés du taux croissant de succès (près de 300 admissibles aux Grandes Écoles scientifiques et de commerce dont près de 100 à Polytechnique, Centrale et Mines-Pont). De ce point de vue, c'est un exemple unique au monde, non dans sa nature mais dans ses progrès continus, sans rupture, et sans état d'âme. **C'est un capital à augmenter.**

- **Bilatéralement, c'est une relation exceptionnelle** par sa qualité et sa diversité. Elle accompagne un flux d'investissements importants. Elle est accompagnée par une coopération où la formation, l'attention aux ressources humaines, occupent une place prépondérante: **enseignement français**: 10 % du dispositif mondial, 35 M€ budget public, 15 000 jeunes marocains pour 20 000 élèves, coopération éducative, etc. Il y a deux objectifs: **influence** et **solidarité**, qui se complètent parce qu'ils se distribuent: la **solidarité** en coopération s'adresse au public, donc aux composantes les moins favorisées de la population. La mobilité: c'est une deuxième zone de solidarité, celle que nos universités traitent directement.

- Il existe une priorité pour le MAROC: **l'accord d'association avec l'Union Européenne. Une « mise à niveau »** à réussir à réussir pour 2010. L'université y a une part considérable: élever le niveau du pays, produire des compétences, participer à une recherche compétitive (de ce point de vue, le Maroc conquiert la deuxième place sur le continent africain). Pour nous il s'agit de garder notre première place, le Maroc est notre tête de pont au MAGHREB et sur l'Afrique.

- **La mobilité étudiante**: c'est une loupe de la relation France-Maroc, une loupe des mobilités Sud-Nord.

- Déjà massive « par construction »; elle **explose**. Une alerte a été donnée sur le poste en 2001 puis en 2002, l'année d'explosion de la demande — 7 000 demandes ont été faites en 2001, 3 700 ont été traitées.

14 294 demandes en 2002, 6 020 dossiers ont été envoyés finalement.

Ce n'est pas une inversion de tendance mais un formidable appel d'air dans lequel on peut voir un cocktail d'éléments:

- baromètre de la désaffection des marocains à l'égard de leur système de formation public;
- ouverture de notre politique de visas après le creux 92 – 97, avec effet retard;
- ouverture et libéralisation du Royaume ayant un effet double: la transparence sur la situation accentue l'exode d'une population sans inhibition, tandis qu'elle produit un indéniable progrès même s'il est lent.

Mais le même phénomène, avec des propositions moindres, touche l'Algérie, la Tunisie, l'Afrique francophone. **Les jeunes fuient le désespoir du mal développement. On constate un plus fort investissement des familles sur la formation.**

- Déjà difficile à gérer, vu le nombre, la mobilité fait exploser nos procédures et capacité administratives:

- édition de dossiers;
- respect du calendrier;
- information de l'Étudiant (un Bureau de l'information de l'étudiant performant).

Tout cela est rendu complètement aléatoire.

- Le cas particulier du test linguistique gratuit et mondial:

- impossibilité de le tenir dans la limite de temps prévue,
- nécessité de recours à une formule spécifique alternative (TCF),
- retard d'un mois et coût exorbitant de l'opération.

*Réflexion sur son utilité:*

- c'est une procédure mondiale qui méconnaît que le Maroc est un pays francophone, et dont le baccalauréat national, qu'on le veuille ou non, est reconnu de plein droit par la France,
- c'est une procédure sans retour: quel usage en fait l'université? On ne le sait pas. Quel est le rapport coût/efficacité? On l'ignore. → C'est une procédure qu'il faut donc analyser. Il faut en justifier l'obligation et surtout en définir la pertinence au vu des procédures d'admission. Et le coût: quel

est l'intérêt de la gratuité dans l'investissement formation réalisé? Pour 2003 visiblement, la situation est difficile à faire bouger mais sauf à se tromper, on ne peut espérer un tassement de la demande, dans une transition marocaine sans visibilité immédiate pour les jeunes. On attend environ 16 000 demandes si la tendance actuelle se confirme et de même, on ne peut se résigner à gérer ce phénomène comme une **fatalité** ou une **banalité** tant l'intérêt de part et d'autre est grand et tant nos partenaires **ne feront rien** pour endiguer le flux : au mieux le passage en France est vu comme une excellente chose dans un parcours de formation, au pire on ne parle pas de ce qui fâche, c'est-à-dire une mobilité qui peut s'apparenter à une **émigration**.

La **fatalité** : ce sont des procédures inadaptées à la volonté que nous avons d'accueillir plus et mieux. Actuellement, nous gérons administrativement un flux, sans intelligence de l'intérêt réel des parties.

La **banalité** : c'est ce qui nous fait aujourd'hui encore considérer comme normale cette demande, soit parce qu'elle nous intéresse en France quantitativement, soit parce qu'on n'ose pas en parler. Or elle n'est banale ni par le nombre, ni par ce qu'elle exprime. Encore moins par ce qu'elle coûte.

A une politique de **l'offre**, qui n'est pas sans risque, faut-il substituer une lucidité sur les conséquences d'un accueil indifférencié? A ce jour, personne ne s'interroge sur le fait que la demande concerne le 1<sup>er</sup> cycle, post bac, alors que nous vivons en principe sous l'empire d'instructions qui examinent les départs à la lueur de cursus dont les filières n'existeraient pas dans le pays.

Cette situation risque de durer encore quelques années puis se tarir (démographie +, on peut l'espérer, un nouveau départ pour l'université marocaine).

En revanche, notre intérêt est pour des raisons culturelles et politiques de garder notre 1<sup>er</sup> rang auprès de l'université et de la recherche marocaines. La mise à niveau générale, la compétitivité qui va se faire jour au niveau de l'espace européen, le lien formation – investissement nous obligent à une vigilance accrue. La relation CPU conférence marocaine est une excellente chose.

A nous de faire réussir un programme dont on attend efficacité + **symbolique** (déficit sur la **mobilité**, déficit de la présence de nos universitaires au Maroc).

## Quelques suggestions et réflexions à effet immédiat (2003) ou à moyen terme pour :

- 1 mieux gérer les flux étudiants ;
- 2 mieux comprendre les phénomènes ;
- 3 mieux investir une coopération qui relève tout autant de la préservation de nos intérêts pour l'avenir que de la solidarité.

### 1 mettre en œuvre une gestion plus contractuelle des flux au départ

1.1 Université d'accueil : refuser toute pré-inscription qui ne soit pas attestée comme :

- d'un résident, preuve à l'appui,
- étranger — obligatoirement traité par les SCAC, cela afin de tarir les demandes individuelles échappant aux critères.

1.2 Département – DGCID, le test linguistique :

- obtenir un test spécial MAROC sinon, accepter le principe de passage en plusieurs vagues,
- un téléchargement avancé dans le temps du dossier d'inscription de sorte que les candidats au départ puissent renseigner le dossier entre le 15/10 et le 15/12.

1.3 Aller vers un prétraitement local des DAP ou un traitement a minima concerté avec la CPU :

- S'entendre vers les critères d'admissibilité des dossiers de 1<sup>er</sup> cycle : bac n, n -1, refus des n -x.
- Envisager un pool d'universités d'accueil par filières. Juridiquement difficile à soutenir, cette mesure peut s'appuyer sur un intérêt pédagogique (dispositif d'accueil et de service) et sur les relations de coopération qui vont se développer.
- Faire retour des fiches informant sur le succès des inscriptions afin de produire une analyse du mouvement 2002. Sur 6 000 dossiers envoyés, nous ne disposons d'information que sur 449 candidats dans 17 universités.

### 2 Mieux comprendre et prévoir les phénomènes : l'étude confiée aux chercheurs de l'IRD (résultat 2003)

2.1 Saisir la nature et les fondements de la volonté de départ (facteurs politiques, sociaux, économiques, culturels).

**2.2** Comprendre comment les candidats donnent suite à cette volonté de mobilité universitaire.

(Base: analyse sur les demandes d'accueil long séjour, exploitation des 10 000 fiches d'inscription au test linguistique 2002; enquêtes questionnaires en France et au Maroc; candidats demandeurs, candidats ayant échoué, institution de cursus d'étudiants en cours de cursus.)

**3 Mieux investir une coopération au service de la revalorisation de l'université marocaine et d'un réinvestissement prospectif, « d'accord partie » de nos universités sur le Maroc.**

*Pourquoi:*

- mise à niveau et décote à n-1 des diplômes marocains,
- double dévalorisation par le Maroc lui-même et par la France,
- notre intérêt est bien d'être les premiers à aider l'université marocaine dans la mise aux normes européennes (appels d'offres à venir).

**3.1** Ajouter aux chantiers (gouvernance, pédagogie, recherche) le chantier TEC en 1<sup>er</sup> cycle pour faciliter une insertion dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles français. Éviter que la langue ne soit **discriminante**. Pour cela: un diagnostic et une analyse des dispositifs doivent être mis en place dans les universités.

**3.2** Valoriser les délocalisations (15/20 actuellement) et les augmenter avec l'université publique: influence en amont sur les cycles 1 et 2; s'imposer un cadre régulateur plutôt que de se le faire imposer. C'est un objet de discussion à mener lors de la prochaine réunion des deux conférences.

**3.3** Mettre en place une mobilité Nord/Sud et Sud/Nord d'enseignants chercheurs pour accompagner les deux parties de notre appui à la réforme (pédagogie et nouvelles filières – recherche): confiance, valorisation, donc atténuation des demandes de départ en 1<sup>er</sup> cycle, et immersion dans l'université marocaine pour mieux la percevoir dans ses évolutions. Comprendre la mobilité dans les appels d'offres, **notamment autour des écoles doctorales**.

**3.4** Se mettre en position de veille sur les projets MEDA-TEMPUS en démarrage dès 2003 et les évoquer en réunion des deux conférences.

### Atelier 3 : DE LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS ET DE LA RECHERCHE

Bernard de MONTMORILLON

*Président de l'Université Paris IX - Dauphine,  
Vice-Président de la Commission des Relations  
Extérieures de la CPU*

D'abord, un premier constat a pu être réalisé, avec une très grande liberté de propos parce qu'il s'agissait d'un atelier de travail et non d'un atelier devant déboucher sur un texte officiel.

Finalement, la coopération a très bien fonctionné et nous avons beaucoup travaillé. Nous avons même tellement travaillé qu'une conséquence s'impose: la nécessité de faire des choix et, par conséquent, la nécessité de choix politiques. Dès lors qu'il y a des choix politiques, il y a l'obligation d'affecter des moyens. Je crois que je pourrai résumer rapidement les travaux de cet atelier, autour de ces deux idées.

Il y a d'abord la nécessité d'une gestion politique de l'international. Elle résulte du succès des coopérations et de l'idée qu'il faut trouver les moyens nécessaires à ces choix.

Sur la question politique, il n'y a rien d'original. A ce propos, M. BINDER a bien résumé le propos. Nous, universitaires, avons une vocation universelle. Nous avons des relations d'enseignement et de recherche qui sont très internationales, dès le départ. C'est un terreau considérable que nos institutions ont intérêt à valoriser. Elles le valorisent d'ailleurs de mieux en mieux.

Au-delà de ces relations individuelles internationales, il y a maintenant des relations institutionnelles décentralisées. Des relations d'UFR à UFR, de labo à labo, de service à service se sont généralisées. C'est un constat très positif. Dans ce terreau positif, dans le cadre de ces relations internationales généralisées, la nécessité de choix politiques s'impose.

A propos de ces choix politiques, un consensus est rapidement apparu dans notre atelier. Il concerne le rôle central du Conseil d'Administration. Nous sommes des établissements autonomes et c'est à nos Conseils d'Administration d'élaborer une politique internationale. Le rôle de ces Conseils a été souvent et vigoureusement souligné.

Une deuxième idée est apparue: l'environnement des choix. Beaucoup d'intervenants ont laissé entendre qu'une clarification des objectifs de nos tutelles serait la bienvenue, notamment sur les sujets internationaux. Parmi les deux thèmes récurrents, il y a les masters. Personnellement, je n'ai toujours pas compris ce qu'est un master grade. J'ai eu l'occasion de l'expliquer à des partenaires japonais, ce n'est pas facile: ils ne comprennent pas!

Une autre question revient à se demander quelle est la politique de nos tutelles, aussi bien du Ministère de l'Éducation Nationale que du MAE, en matière d'accueil des étudiants étrangers. Il existe des documents entiers sur les moyens, avec de bonnes idées. En, revanche sur la politique, je ne trouve rien. J'aimerais qu'on m'explique les choses plus clairement. Cela permettrait à nos Conseils d'Administration d'afficher la politique de nos établissements relativement à un objectif public clarifié.

La dernière idée est le rôle évident de l'équipe présidentielle qui doit proposer ses choix et ensuite de les faire assumer à l'ensemble des composantes de l'établissement.

J'en viens maintenant aux choix. Ces choix correspondent à nos grandes missions. Plusieurs intervenants les ont soulignées: la formation initiale, la formation continue, la recherche.

## La formation initiale

Une idée a émergé et me paraît très intéressante. Nous avons à définir non pas le cadre général de nos formations mais leur contenu. Il y a là une réflexion à engager, qui relève de notre responsabilité, sur laquelle nous pouvons affirmer notre vision du contenu des enseignements du service public.

Je peux présenter comme exemple, le droit. Plusieurs intervenants ont souligné l'impact considérable du droit français et de la tradition de droit français dans un grand nombre de pays, que cela soit l'Égypte, le Japon ou le Mexique. Il ne faut pas sous estimer l'enrichissement potentiel de l'offre de formations que nous pouvons proposer, au travers de cette tradition solide et ancienne en SHS (Sciences humaines et sociales).

Un autre exemple nous est fourni par les langues. Des intervenants ont clairement défini la position de leur université, en matière d'enseignement des langues. Des choix sont réalisés. Ensuite, on s'y tient, avec toutes les conséquences que cela suppose en terme de moyens.

## La formation continue

La formation continue fait partie des missions de nos établissements. Nous ne devons pas admettre qu'elle relève des marchés. C'est une mission de service public que nous devons intégrer dans nos projets.

M. KALIKA a montré nettement le rôle de la formation continue, comme moyen d'alimenter à la fois la formation initiale et la recherche.

## La recherche

M. LAURENT l'a souligné. Il est indispensable que nous définissions des grands axes de priorités, pour nos établissements. Il a montré que l'établissement universitaire se dote de moyens de choix, qu'il affirme ses priorités et trouve ensuite les moyens de les soutenir.

Mais qui dit politique dit aussi affectation de moyens. Nous pouvons discourir longtemps sur les moyens mais je voudrais mettre l'accent sur trois types de moyens qui ont émergé de façon récurrente dans nos travaux :

### ● L'allocation des bourses

Nous avons été nombreux à réaffirmer une idée défendue depuis longtemps par nos établissements : nous devons avoir la maîtrise de l'allocation des bourses. Il faut le répéter jusqu'à ce qu'un jour cette prérogative nous soit confiée. C'est le seul moyen pour affirmer une réelle politique d'accueil, cohérente à l'égard des étudiants étrangers. Il a été dit que cette gestion des bourses pouvait être contractualisée.

### ● La maîtrise de nos coûts

Cela signifie d'abord la bonne connaissance des coûts de la formation. Nous devons montrer que les actions en formation continue ou en recherche ont un coût complet que nous valorisons. Cette idée de se doter des moyens d'analyse des coûts complets est très importante, notamment en matière de recherche, comme l'a souligné M. LAURENT.

J'ai moi-même travaillé sur des problèmes de recherche et j'ai découvert que la conception du coût complet en Europe nous est très favorable.

### ● Les moyens structurels

La question doit être vue au plan individuel et au plan organisationnel.

En conclusion, je dirais que nos débats ont eu une tonalité plutôt positive. La conjoncture internationale est certes difficile mais elle nous est plutôt favorable. Les universités garantes de l'indépendance académique et de la prééminence du service public attirent les partenaires privés. Nous avons des atouts déterminants. Il nous reste à les valoriser.

## QUELQUES INTERVENTIONS

Gérard BINDER,  
*Professeur à l'Université de Mulhouse – Haute Alsace,  
ancien Président*

### De la coopération à l'internationalisation des Formations et de la Recherche

**Modalité concrète de partenariat :**  
– Comment choisir les partenaires ?  
– Quels outils, quel suivi ?

### Le Constat

Les Relations Internationales dans une université se déclinent à trois niveaux :

- Le premier est celui des relations entre les personnes, les collègues enseignants, chercheurs, d'une même discipline. En effet, tout universitaire, de par son métier, son parcours professionnel, sa participation à des colloques, l'activité de sa communauté scientifique, a des relations avec des collègues étrangers.

Par nature, ces relations sont de type scientifique, leur espace est le monde entier sans discrimination de zone ou de pays. L'ensemble de ces relations au niveau d'un établissement ne constitue pas une politique. C'est pourtant le terrain sur lequel l'établissement va s'appuyer pour élaborer sa politique en matière de relations internationales et, à ce titre, il doit être préservé et encouragé.

- Le second niveau est celui des relations entre les UFR, les laboratoires, les composantes d'une université. Dans cette catégorie, on classera les échanges d'étudiants dans le cadre des programmes européens, ou la participation d'un laboratoire dans un réseau d'excellence dans le cadre du PCRD. C'est à ce niveau que se situe l'essentiel de l'activité d'une cellule des Relations Internationales et l'on constate souvent qu'elles sont amenées à s'occuper de nombreux problèmes touchant à la vie des étudiants. Ce qui montre bien que tous les services d'une université n'ont pas intégré « la culture de l'internationalisation ».

- Le troisième niveau est celui des choix stratégiques que se fixe l'établissement (ou un ensemble d'établissements lorsque les Relations Internationales font l'objet d'une politique de site, ou lorsque des établissements se mettent en réseau — le collège doctoral Franco-Japonais par exemple). Ce dernier niveau ne concernera qu'un nombre très limité de pays ciblés. Il est géré directement par le Président et quelques collaborateurs très proches.

### Comment choisir les partenaires ?

Au préalable, il doit exister une compétence locale au sein de l'Université (actions relevant du niveau 1 ou du niveau 2). Cette compétence peut être renforcée par d'autres actions, telles que :

- des jumelages de villes, de régions, de ports (Marseille et Shanghai, Le Havre et Incheon...),

- les représentations des collectivités locales mises en place à l'étranger sous forme d'antennes économiques ou touristiques. La Région Alsace a des représentations permanentes dans une vingtaine de pays (Japon, Chine, USA, Corée, Taiwan, Russie, Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie...).

Le choix des partenaires doit, à partir des compétences identifiées, s'appuyer sur une démarche de l'établissement. A l'Université de Haute Alsace (au moins une fois au cours d'un mandat de Président), un Conseil d'Administration est organisé avec comme point unique à l'ordre du jour : les Relations Internationales. Le débat au cours du C.A. est essentiel pour que les objectifs soient partagés.

Il est plus facile après cela de mobiliser les moyens internes pour développer les échanges :

- postes vacants réservés à des professeurs invités,
- financement sur ressources propres d'un centre d'autoformation en langues,
- renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants étrangers.

### Quels outils, quel suivi ?

A l'étranger, la pluralité des organismes français et quelquefois, la concurrence des opérateurs, constituent des éléments de confusion. Cette pluralité est due à la nature du système d'Enseignement Supérieur français qui est dual avec ses Universités et ses Écoles d'Ingénieur: CPU avec sa COREX, CDEFI avec son délégué général, Conférence des Grandes Écoles.

A cela s'ajoutent les organismes de Recherche: CNRS, INRA, INRIA, IRD, CIRAD; et les opérateurs: CNOUS, EGIDE, SFERE.

Pour alléger tout le dispositif, il a été décidé d'en créer un de plus: Édufrance.

De fait, l'opérateur à la base, est l'établissement (ou un réseau d'établissements) – même si l'élément qui limite le plus leur action est la logistique, et souvent une organisation pédagogique inadaptée.

Pour que les universités puissent développer encore plus leurs échanges internationaux, il y a deux objectifs à atteindre :

- une vraie semestrialisation des enseignements,
- la maîtrise par les Établissements d'un volant de bourses.

La semestrialisation est un objectif lointain qui pose bien des problèmes, mais il faut y travailler obstinément, quitte à y aller par étapes, c'est à dire à semestrialiser à titre expérimental quelques diplômes phares, ou à passer par une fausse semestrialisation (c'est le cas des formations tri nationales: France/Allemagne/Suisse, développées à l'Université de Haute Alsace).

Pour ce qui concerne les bourses, le sujet est tout aussi difficile, et de nombreuses études traitent de ce sujet :

- Le rapport d'Alain CLAEYS déposé à l'Assemblée

Nationale en septembre 1999, traitant de « L'accueil des Étudiants Étrangers en France: enjeu commercial ou priorité éducative », suggère qu' « ... une partie des bourses soit confiée directement aux établissements dans le cadre de la politique contractuelle ».

- Le rapport d'Albert PREVOS qui portait sur des « propositions pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers » déposé en mars 1999, préconise: « ...il serait souhaitable que les Établissements d'Enseignement Supérieur puissent, comme leurs partenaires Anglo-Saxons, disposer de leur autonomie en matière d'accueil des étudiants étrangers, c'est-à-dire d'un volant de bourses ».

- Le rapport d'Élie COHEN, en juillet 2001, reprend ce thème et propose deux pistes :

- un appel à propositions dans le cadre de programmes nationaux sur les initiatives conjointes du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère de l'Éducation Nationale, et du Ministère de la Recherche,

- une information du Ministère des Affaires Étrangères et des Postes Diplomatiques par le Ministère de l'Éducation Nationale sur les déclarations d'activités internationales figurant dans les contrats quadriennaux. Sur la base de ces informations, les Postes Diplomatiques privilégieraient les coopérations et les partenariats en cours pour l'attribution des bourses.

- Enfin, le rapport qui m'avait été demandé pour faire le point sur les projets de « Maisons de Pays », en février 2002, aborde dans le même sens et avec les mêmes conclusions le problème de la maîtrise des bourses. Le problème de la maîtrise des bourses est majeur, car c'est l'outil de base permettant de stimuler la mobilité des étudiants et des chercheurs: bourses de mobilité, bourses doctorales, et de cotutelle, bourses post-doctorales. Une piste pourrait être de plaider pour une augmentation du nombre de bourses, et de confier ce nouveau contingent aux établissements dans le cadre d'une relation contractuelle avec le Ministère des Affaires Étrangères. Cette relation contractuelle prend tout son sens, car le système deviendra sans doute incontrôlable. En effet, les établissements sont en train d'accroître leur part de ressources propres générée par leur activité. A cela s'ajoute la multiplication des initiatives prises par les collectivités territoriales dans le domaine de la coopération internationale. Il apparaît donc clairement qu'une cohérence doit être recherchée entre l'État et les autres acteurs. La voie contractuelle est sans doute la plus indiquée. Les Maisons de Pays (France- Japon à Strasbourg et France- Mexique à Toulouse) avec leur

réseau d'Universités partenaires pourraient être un champ expérimental intéressant.

Alain GAUDEMER,  
*Délégué Permanent de la CPU à Bruxelles,*  
*ancien Président*

## De la coopération à l'internationalisation : les universités et le 6<sup>e</sup> PCRDT

Je souhaite concentrer mon intervention sur le 6<sup>e</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT) pour deux raisons :

- l'actualité : le 6<sup>e</sup> PCRDT va démarrer dans deux mois.
- le PCRDT est un très bon exemple de passage de la coopération à l'internationalisation.

Le nouveau programme cadre s'inscrit dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche et, de ce fait, constitue une rupture par rapport aux programmes cadres précédents. La Commission souhaite, au travers de ce programme et des nouveaux instruments qu'elle y a introduits, Projets Intégrés et Réseaux d'Excellence, intégrer la recherche européenne, publique et privée, et mieux la structurer pour en accroître la compétitivité et l'attractivité. En même temps, elle en augmente le budget (17,6 MM€) et va concentrer son soutien sur un nombre beaucoup plus restreint de projets (quelques centaines au lieu de 20 000 dans le 5<sup>e</sup> PCRDT).

L'enjeu pour les laboratoires et les unités de recherche est donc clair : ou bien ils feront partie des grands réseaux (entre 100 et 400 chercheurs) qui vont se mettre en place et ils bénéficieront du soutien financier, du label européen et de la possibilité de collaborer dans de bonnes conditions avec d'autres laboratoires en Europe et dans le monde, ou bien ils n'en feront pas partie et seront exclus, au moins dans un premier temps, du « Gotha » de la recherche européenne.

C'est donc pour la recherche universitaire un enjeu de taille auquel les universités ne peuvent tenter de répondre qu'en s'organisant et en se structurant à trois niveaux différents :

- le premier niveau, complètement indispensable, est le **niveau politique**. L'université doit faire des

choix stratégiques :

- participer ou non au PCRDT, en respectant la philosophie telle qu'elle est définie dans le Traité d'Amsterdam ;
- si oui, identifier les axes de recherche, c'est-à-dire les laboratoires qu'elle va s'engager à soutenir pendant toute la durée de vie du projet, soit entre 3 ans et 6 ans suivant les cas. C'est la phase actuelle de préparation du PCRDT futur. Cela passe par une négociation avec les organismes de recherche afin d'établir des priorités communes lorsque les projets émanent d'unités mixtes.

- le deuxième niveau est le **niveau organisationnel**, complètement dépendant du niveau politique.

Autant les universités sont bien organisées pour gérer les programmes européens d'enseignement supérieur (Socrates-Leonardo), autant la gestion des projets européens de recherche est encore balbutiante sauf dans quelques établissements bien rodés au montage de projet, à leur coordination, à la négociation des contrats avec la Commission européenne et à la gestion de ceux-ci. Ces quatre temps dans l'élaboration et la conduite d'un projet ne peuvent se faire et ne pourront se faire sans la mise en place d'une véritable cellule complètement dédiée à ces tâches et animée par de véritables professionnels. Pour une mise en place rapide de telles cellules et compte tenu des moyens limités dont disposent les universités, cela implique une mutualisation indispensable des moyens en personnel au niveau local entre les universités et entre celles-ci et les organismes. Une autre possibilité est d'avoir recours à des structures de gestion extérieures à l'université. La CPU est actuellement en discussion avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour que celle-ci mette à disposition des universités qui le souhaitent des prestations pour la gestion financière et administrative des projets.

- le troisième niveau concerne **la recherche de partenaires** :

- partenaires scientifiques, qu'ils soient français ou issus d'autres pays européens. On ne saurait trop insister sur l'importance d'associer des laboratoires des pays en voie d'adhésion à l'Union Européenne. Par ailleurs si l'excellence scientifique des participants à un réseau européen est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante : leur complémentarité scientifique ou technologique,

leur multi-disciplinarité constitueront des éléments importants dans l'évaluation des projets par la Commission ;

- partenariat avec les autres acteurs de la recherche au niveau régional : la Commission souhaite vivement que la construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) s'appuie autant que faire se peut sur les Régions afin qu'à côté de la recherche de l'excellence au niveau européen, le PCRDT offre aussi aux régions les moins favorisées la possibilité de fédérer autour de projets ambitieux l'ensemble des acteurs de la recherche d'une région ou de plusieurs régions. Elle associera pour les projets retenus les fonds structurels au soutien provenant du budget du PCRDT. Il faut aussi insister sur la nécessité d'associer à ces projets le plus grand nombre possible de PME, à la fois pour développer le tissu socio-économique, et pour satisfaire à l'exigence d'un retour de 15 % de ce budget vers les PME.

En résumé, les universités se donneront les meilleures chances de voir leur projet aboutir dans le cadre du 6e PCRDT si :

- elles n'ont pas une vision purement franco-française de leurs objectifs qui doivent dépasser largement les frontières de l'université ;
- elles font l'effort de bien identifier les objectifs d'un programme cadre qui doit être un outil pour la construction de l'EER.



## Atelier 4 : QUELS PARTENAIRES ?

François FERAL,  
*Président de l'Université de Perpignan*

L'objet de notre atelier était de répondre à une question qui a été rapidement oubliée. Nous avons eu une longue discussion, très libre, avec des interventions de partenaires pour qu'ils nous éclairent sur leurs méthodes et nous disent comment ils nous voyaient, en tant qu'universitaires.

Un premier point qui a retenu mon attention est la difficulté de définir le partenariat, dans la mesure où il est protéiforme.

Parmi les partenaires, certains ont la personnalité morale et sont bien identifiés. Ce sont des cocontractants évidents, comme les collectivités locales. Je pense aussi à la Communauté Européenne qui est un vrai partenaire, qui fait des offres auxquelles nous répondons.

Notre partenaire principal devrait être le ministère. Lui aussi fait des offres, il peut être demandeur de nombreuses prestations. Ce peuvent être aussi des partenaires privés, des organisations internationales. Bref, il existe toute une série de partenaires potentiels, susceptibles de s'adresser aux universités, de formuler des demandes dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Il y a aussi des partenaires équivoques. Par exemple, l'Agence Universitaire de la Francophonie n'est pas qu'un partenaire. Nous y siégeons et nous en faisons partie. Nous pouvons en critiquer l'autonomie mais l'agence c'est nous-mêmes.

Il y a enfin les partenaires principaux qui sont nous-mêmes, qui sont les universités. Elles doivent tisser plus de liens entre elles, un partenariat global et collectif qui fasse le poids.

Deux problèmes demeurent, ils ont fait l'objet de vastes débats.

### Le problème de la méthode

Comment le partenariat se noue-t-il ? Il y a la question du contrat et la question du réseau. En fait, le contrat et le réseau résument bien la façon dont se noue un partenariat. Le contrat renvoie à l'autonomie de chaque université tan-

dis que le réseau renvoie à la dimension collective.

Qui a la capacité de contracter? Toutes les Universités ont la capacité de contracter, avec toute une série de partenaires. Nous avons l'atomisation des partenariats et l'atomisation de l'action internationale. Des intervenants ont dit que seuls le Président et les instances dirigeantes avaient la capacité de contracter, alors que nous savons qu'il existe des « francs-tireurs » à l'intérieur même des établissements. Je pense aux laboratoires, par exemple.

Sans modifier la loi ou le règlement, il est évident que nous n'avons pas épuisé les possibilités de partenariats et de contrats. En Lorraine, par exemple, nous sommes allés très loin. Il a même été question de « contrats quadriennaux régionaux » qui déclinaient la part régionale du service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec une région qui formulait des besoins.

L'unanimité a été dégagée sur un fait : il n'est pas nécessaire de changer la loi sur les Universités.

### Le problème du contrat

Nous avons trouvé légitime que celui qui paie ait un retour sur un investissement, qu'il recueille les fruits de son partenariat avec l'Université. Nous constatons que nos partenaires nous ont proposé des choses qui ne sont pas très éloignées de notre logique universitaire. Parmi ce qui nous a été proposé, il y avait « l'amélioration du niveau des étudiants », ou la collecte des connaissances.

Enfin, une des interrogations a été de savoir si le partenariat devait proposer un modèle alternatif au modèle anglo-saxon? Le représentant de l'Agence Française de la Francophonie a dit que ce n'était peut-être pas le but du partenariat.

En définitive, quelle est notre éthique universitaire? C'est la démocratisation des savoirs, c'est la liberté du chercheur et sa protection statutaire, c'est l'égalité des diplômes, etc. Bref, nous avons « crié au loup » mais nous réalisons que nos partenaires ne nous ont pas demandé de nous transformer plus que cela.

Pour ce qui est des réseaux, c'est un peu voisin. Les réseaux sont la forme collective selon laquelle les offres sont formulées. Ils constituent une nécessité technique. Il est certain que pour pouvoir consulter l'ensemble des Universités, sur toutes les offres de partenariat, nous allons devoir

activer un ensemble de réseaux. Ils permettront aux universités de se faire reconnaître.

Les réseaux constituent aussi une nécessité politique. Être en réseau permet l'efficacité. Si les Universités françaises veulent avoir du poids dans le concert scientifique et dans celui de l'enseignement supérieur, elles doivent être en réseau pour safficher leurs prétentions, leur savoirs, leurs qualités et parfois leurs défauts.

Le réseau est aussi une nécessité éthique car il permet la transparence. Il sera alors possible de réaliser que le réseau ce n'est pas seulement du copinage, c'est aussi une offre claire et transparente qui permet à chacun de faire valoir ses talents et de les mieux utiliser.

Nous voyons donc l'utilité des réseaux mais nous en voyons aussi la difficulté. Ils requièrent un effort institutionnel et technique considérable auquel nous ne sommes pas prêts. La plupart des universités n'ont pas les moyens d'occuper les réseaux, de mobiliser des moyens ou des personnels et pouvoir être présentes dans le concert des partenariats.

Il est aussi nécessaire de surmonter certaines attitudes égoïstes qui consistent à penser que nous allons mieux nous en sortir seuls qu'avec les autres. Tout démontre le contraire. Associées, trois ou quatre Universités sont beaucoup fortes que trois ou quatre Universités seules. De nombreux exemples le démontrent.

Une autre difficulté de la constitution de ces réseaux, c'est le fait qu'il faut investir les lieux de décision, les lieux de pouvoir. Cela avait été abordé par l'atelier 1. Cela dit, nous réalisons que nous sommes très éloignés de la capacité à investir ces lieux de pouvoir. Il a d'ailleurs été dit que les universités ne sont pas expertes en matière de politiques publiques, elles ne participent pas suffisamment à l'élaboration de la décision, en particulier en France.

S'il faut constituer des réseaux ou conforter nos éthiques, il est clair que la CPU a un rôle à jouer. C'est à partir d'elle qu'il peut le mieux être suggéré que soient investis les lieux de pouvoir, que peuvent être mobilisés certains moyens pour pouvoir fédérer nos forces et apparaître comme de véritables partenaires et des partenaires crédibles.

Ce qui est important c'est que la conférence des Présidents — lieu d'échanges important — ne soit pas encore un réseau d'universités. Un réseau d'universités, ce n'est pas seulement la rencontre

des dirigeants des différentes universités. C'est aussi la capacité technique à échanger des informations de la plus haute qualité, à les utiliser et à les faire valoir non plus en interne mais à l'international et dans les grandes instances et de nos partenariats. Nous pouvons considérer que la balle est dans notre camp.

En conclusion, je dirais que nous devons être plus offensifs et nous positionner beaucoup mieux.

## QUELQUES INTERVENTIONS

Marie-Claude BABY,  
*Conseillère, Haut Conseil de la Coopération  
Internationale*

### Les conséquences de l'internationalisation des universités

Monsieur le Vice-président,  
Mesdames, Messieurs les présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord replacer brièvement ce concept de partenariat dans le contexte de la coopération internationale sur lequel réfléchit le HCCI (Haut Conseil de la Coopération Internationale).

On ne coopère plus en 2002 comme on coopérait en 1970 ou en 1990.

La réforme gouvernementale du dispositif de la coopération, initiée en 1998 (regroupement du ministère des affaires étrangères avec le ministère de la coopération en administration centrale et dans les ambassades, création de la DGCID et de l'Agence française de développement), **a mis en avant les principes de dialogue et de partenariat.**

#### Dialogue et partenariat avec qui et comment ?

- au sein du gouvernement, d'abord, en créant le CICID (Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement); les politiques de coopération ne doivent pas être un domaine réservé du ministère des affaires étrangères et du ministère des finances;
- avec les bailleurs de fonds autres;
- avec la société civile, ensuite, en créant le HCCI, chargé de donner des avis et recommandations au gouvernement sur sa politique de coopération et de sensibiliser l'opinion publique aux questions de coopération. Cette ouverture vers la société civile,

souhaitée par le gouvernement, traduit l'importance reconnue désormais aux acteurs non gouvernementaux que sont les collectivités locales, les ONG, les organisations syndicales et patronales dans la coopération.

- avec les pays partenaires, enfin, qui ne sont plus dans une logique d'assistés mais de partenaires à part entière, et qui définissent leurs propres objectifs de développement.

Je reprendrais plus particulièrement les deux derniers points. Quelle est la contribution du HCCI sur ce thème du partenariat ?

Dans plusieurs des avis qu'il a remis au Premier Ministre depuis sa création, le HCCI a constaté que, d'une manière générale, la France ne tenait pas suffisamment compte des pays partenaires, et en particulier des attentes des différents acteurs de la société civile, la coopération se faisant comme par le passé d'État à État; cette observation vaut également pour la définition des politiques dans les États partenaires.

#### Dans le domaine qui nous intéresse ici, celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, le HCCI observe :

- que la politique de recherche et les résultats de la recherche ne sont pas suffisamment pris en compte dans nos politiques de coopération et de développement, la séparation entre les institutions qui produisent la connaissance et celles qui décident et mettent en œuvre les politiques perdure;
- notre coopération en matière de formation supérieure est très touffue, dispersée et mal connue. Elle est largement le fait d'une coopération décentralisée qui se fait au niveau des établissements et ne s'inscrit pas suffisamment dans un cadre partenarial organisé et intégré à une politique globale de coopération et de formation avec les pays partenaires;
- notre coopération en matière de recherche est peu visible, et là je limiterais le trait à la coopération avec les pays émergents et en développement sur lesquels le HCCI vient de rendre tout récemment un rapport et un avis au Premier ministre (je vous le ferai parvenir dès qu'il sera imprimé). Il n'existe pas de bases de données, par exemple, des laboratoires, des équipes et des thèmes de recherche menés dans les universités françaises sur les questions qui ont trait aux problématiques du développement. Un observatoire est en cours d'élabora-

tion par le GEMDEV pour pallier cette lacune. Mal connue, elle n'est pas coordonnée, et les résultats de la recherche ne contribuent que faiblement au renouvellement des politiques de coopération.

La coopération scientifique avec les pays en développement pêche à deux niveaux : elle est peu valorisée dans les universités car elle est toujours soupçonnée d'être d'une moindre valeur scientifique et elle ne se fait pas suffisamment dans un cadre partenarial avec les universitaires et chercheurs de ces pays, qui sont souvent réduits à collaborer à des projets scientifiques élaborés et décidés dans nos universités sans véritable discussion partenariale sur la définition des thèmes de recherche.

Organiser le partenariat est probablement l'une des tâches les plus délicates à mener aussi bien au sein de nos sociétés qu'au niveau des relations internationales. Mais par delà le constat et les difficultés, quelles peuvent être les pistes pour construire le partenariat au niveau des universités, puisque tel est le thème de notre réflexion d'aujourd'hui ?

Je vais vous présenter quelques orientations, issues des travaux du HCCI, en distinguant la coopération dans le domaine de la formation de celle de la coopération scientifique.

#### Concernant la formation :

- Il est nécessaire d'inscrire les actions dans une politique d'ensemble négociée avec les pays partenaires, au niveau des États, qui doivent définir les besoins prioritaires de formation et les filières qu'il convient de soutenir. Les missions d'enseignants, d'ingénierie éducative ou d'enseignement, l'accueil d'étudiants boursiers, doivent se faire dans ce cadre global pour accroître l'efficacité des interventions (ce qui n'est pas très compatible avec la multiplication d'accords interuniversitaires qui traduisent en fait davantage une relation entre deux équipes enseignantes, voire deux universitaires, que l'implication des institutions).
- Au niveau de l'accueil des étudiants étrangers, je n'insisterai pas car un atelier a été consacré hier à ce thème, mais je voudrais souligner toute l'importance qu'il y a à proposer des formations donnant lieu à des certifications mais avec un format ad hoc par rapport aux besoins spécifiques des pays émergents, en transition et en développement. Le système des ECTS et l'architecture des diplômes

en trois grades en facilitent la conception et l'organisation, en permettant qu'un même étudiant construise un cursus sur deux ou plusieurs pays européens sans devoir choisir entre la francophonie et le monde anglo-saxon (nous avons proposé qu'une étude fine de ces demandes par pays soit réalisée par EduFrance).

Les formations doivent aussi être plus professionnelles pour répondre à ce besoin croissant de spécialisation que viennent chercher ces étudiants à l'étranger. Il faut enfin développer les diplômes conjoints et pas seulement au niveau doctoral.

Mais il faut aussi contribuer au retour des compétences quand l'accueil se fait dans le cadre de programmes boursiers, et tout particulièrement quand il s'agit de formations doctorales.

#### Au niveau de la recherche :

- Un partenariat équilibré, c'est d'abord définir ensemble les thèmes de recherche et non – et je vais oser une expression politiquement incorrecte – sous-traiter la recherche... C'est accueillir davantage d'enseignants étrangers et réserver des chaires dédiées aux questions qui ont trait au développement durable. Il y a aujourd'hui 475 emplois pour l'accueil d'enseignants étrangers et l'équivalent d'environ 100 PAST. C'est peu, il en faudrait davantage et les négocier dans la politique contractuelle des universités.
- Le partenariat, c'est organiser des échanges scientifiques entre chercheurs, dans des réseaux, des formations, autour de grands thèmes ou domaines de recherche (cf. programme PAL + sur le paludisme et les maladies transmissibles, et le PRUD sur la recherche urbaine).
- Il faut enfin investir intellectuellement la recherche pour le développement durable et l'inscrire dans le cadre européen. Les maladies et la pollution, pour ne prendre que deux exemples, n'ont pas de frontières. La recherche pour le développement durable doit prendre plus d'importance aujourd'hui.
- L'université doit aussi travailler davantage avec le monde politique pour éclairer les choix tant au niveau national qu'au niveau des instances internationales ; ce que les Anglo-saxons ont érigé en métier, car leurs représentants dans les organisations et institutions internationales sont très entourés par des équipes de chercheurs, des « think tank » qui les abreuvent de documents, études et

travaux divers pour les aider à mieux cerner les enjeux des questions sur lesquelles ils sont amenés à défendre les positions de leur gouvernement.

- L'université doit contribuer à former ces experts internationaux dont nous avons besoin à Paris et à Bruxelles, mais aussi dans les organisations des Nations Unies et les institutions financières internationales.

Je voudrais évoquer enfin la **question de la sensibilisation et de la formation des étudiants à l'international et à la coopération**. Que les étudiants fassent une partie de leur cursus de formation à l'étranger, c'est un progrès mais cela touche très peu d'entre eux. Des activités peuvent être organisées au niveau des universités dans cette perspective.

L'internationalisation des établissements c'est aussi mieux prendre en compte les données de la mondialisation, leur complexité, et l'émergence d'une opinion publique mondiale, que les rencontres internationales intègrent désormais en organisant des formes d'expression de la société civile parallèles aux négociations intergouvernementales (citons le Sommet sur le développement durable de Johannesburg de septembre 2002, la Conférence sur le financement du développement à Monterrey en janvier 2002, la Conférence de l'OMC à Doha en novembre 2001, ou la réunion du G7 à Gènes en 2001, et le Forum social mondial qui s'est tenu pour la 2<sup>e</sup> année consécutive à Porto Alegre).

Cette expression grandissante de la société civile au niveau mondial traduit l'indignation devant les inégalités, et plus généralement les revendications en faveur d'une régulation de la mondialisation et d'une solidarité internationale à l'égard des pays pauvres et en développement.

Mieux comprendre la mondialisation et ses enjeux, sensibiliser les étudiants à la coopération et à la solidarité entre les peuples doivent faire partie aujourd'hui des contenus de la formation de tout étudiant et de tout citoyen. L'internationalisation des universités c'est aussi cela, ouvrir les universités aux étudiants étrangers mais aussi ouvrir le regard de nos étudiants sur l'étranger, la diversité culturelle, les inégalités de développement, la coopération et la solidarité internationales.

C'est dans cet esprit que le HCCI a initié avec la CPU, le ministère de l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères, l'organisation,

dans les universités volontaires, d'une manifestation annuelle portant sur la coopération avec une aire culturelle spécifique, manifestation réunissant l'ensemble des partenaires impliqués dans la coopération, des pays partenaires et, en France, les collectivités locales, les ONG, les entreprises et représentants du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2001, c'était une semaine portant sur l'Afrique subsaharienne qui s'est tenue dans les universités de Bordeaux, du 9 au 13 décembre 2002, c'est une semaine consacrée au monde arabe du Sud de la Méditerranée, qui est organisée par les universités d'Aix-Marseille et d'Avignon.

Je crois qu'il faut que les universités s'impliquent en effet davantage en tant qu'institutions dans cette formation citoyenne de leurs étudiants, par delà les formations disciplinaires, et toutes les initiatives qui sont prises en ce sens doivent être mieux connues pour se développer.

En conclusion, je dirais que le partenariat ne se réduit pas à un concept éculé, il est porteur d'une vision ambitieuse des rapports entre tous les acteurs de la société et des rapports entre les États. Les universités, au carrefour de la formation des citoyens et de la production de la connaissance, ont un rôle particulier à jouer dans ces rapports.

Je vous remercie de votre attention.

Jean du BOIS de GAUDUSSON,  
*Président de l'Agence Universitaire de la Francophonie*

Dans le cadre de ces rencontres dont, c'est l'ancien président d'université qui se permet de l'affirmer, on ne dira jamais assez l'utilité pour le monde universitaire, les collègues et les agents qui se consacrent et se dévouent pour développer et moderniser les relations internationales des universités, on voudrait faire état de quelques interrogations ; lancées au public sous une forme, provocatrice (?) ainsi que nous y a incité le Président Féral, elles sont destinées à ... provoquer la discussion sur ce que vous attendez de l'Agence Universitaire de la Francophonie pour mieux coopérer et internationaliser vos formations et la recherche.

### **L'AUF, un partenaire naturel des universités françaises ?**

La question peut surprendre quand on connaît les liens existant entre l'Agence et les universités françaises et la place qu'elles y occupent : avec tous les autres établissements d'enseignement supérieur, elles sont au nombre de 167 (dont 100 sont membres de la CPU) représentant environ le quart des membres de L'AUF.

Elle doit cependant être posée pour plusieurs raisons :

Toutes les universités françaises ne partagent pas la cause de la francophonie, non pas parce qu'elles n'adhèrent pas aux principes directeurs de l'AUF et aux valeurs qui l'animent mais parce qu'elles « pensent » la stratégie et leurs actions internationales sans se référer à une quelconque défense de la cause du français et sans se préoccuper de la langue utilisée ; ou parce que, peut-être et quelquefois, elles ignorent sinon l'existence de l'AUF du moins ses missions, ses objectifs et ses programmes.

Pour d'autres, les relations avec les pays francophones et leurs universités sont établies et se développent sans qu'il soit besoin de recourir aux services de l'AUF. Le temps n'est d'ailleurs pas si éloigné où des universités françaises manifestaient une indifférence, voire une réserve sinon plus, à l'égard d'une organisation considérée comme défendant un projet passéiste, inadapté aux exigences de l'excellence scientifique ; à ces raisons ont pu

s'ajouter des réticences liées à des modes d'organisation et de fonctionnement critiqués.

Des indices, plus nombreux aujourd'hui, révèlent, cependant, des changements dans les jugements et les appréciations. Nous sommes même fondés à croire que depuis quelques années, l'Agence est perçue par la quasi-totalité des universités françaises comme un véritable acteur, reconnu, de la coopération internationale. Cette reconnaissance n'est pas sans être paradoxale, s'effectuant à une époque où l'on s'interroge sur le sens de la francophonie dans le monde actuel et sur son avenir dont on dit qu'il est menacé... Le paradoxe n'est qu'apparent ; il s'explique pour une large part par les transformations auxquelles a procédé l'Agence universitaire dans le sens d'une plus grande transparence. Le message de solidarité vis-à-vis des universités défavorisées à commencer par celles du Sud, n'est sans doute pas non plus étranger à ce regain d'intérêt de la part d'établissements qui se refusent à subir les lois d'un marché mondial du savoir en quête de nouvelles régulations.

On ajoutera que la période actuelle pose de manière aigüe, chez les francophones, la question linguistique dans le monde et plus encore dans celui de la science. On ne saurait minimiser l'importance pour les locuteurs francophones de penser et écrire « la science en français ». A condition de garder raison, les propos sur l'importance de la langue dans l'enseignement supérieur mais aussi, même si ce point de vue n'est pas partagé par tous les chercheurs et toutes les disciplines en France, dans la recherche, ne sont pas aussi dépassés qu'on le prétend et méritent à tout le moins une autre posture que celle du mépris ou de la dérision.

A cet égard on ne peut que renvoyer à l'exposé des motifs des nouveaux statuts de l'Agence qui rappelle bien le sens et les limites de la référence à la langue française : « la francophonie est un rassemblement qui concourt à l'indispensable diversité des cultures et des langues, à leur respect mutuel, à leur dialogue et au progrès de la démocratie », « la langue commune de la francophonie est un outil privilégié de coopération qui doit continuer d'exprimer, dans la recherche comme dans l'enseignement supérieur, toute la richesse du progrès mondial des connaissances », « le savoir doit aussi être linguistiquement investi », « la langue commune appelle naturellement et facilite une étroite solidarité et une coopération au dévelop-

ment fructueuse entre établissements... ». On ne saurait mieux dire et les universités françaises ont, à cet égard, naturellement, un rôle à jouer.

### L'AUF, un facilitateur de la coopération internationale.

Soyons réalistes : la recherche de partenariat avec l'AUF s'explique aussi par les possibilités, singulièrement accrues ces derniers mois, de développement de leurs actions qu'elle offre aux universités partenaires. L'Agence est devenue un partenaire recherché, dont on reconnaît l'utilité et les capacités pour aider les universités à atteindre les objectifs de leur politique internationale.

Elle y parvient d'abord par les soutiens directs qu'elle apporte à la mobilité des universitaires, des chercheurs et des étudiants, à la réalisation des programmes communs de recherche des laboratoires, à la documentation et à l'accès à l'information sous toutes ses formes. Pour une présentation détaillée des actions de l'AUF, on renverra aux brochures éditées et diffusées auprès des universités membres et à son site internet ([www.auf.org](http://www.auf.org)).

Elle y contribue aussi en incitant et facilitant la coopération internationale inter-universitaire. Elle joue ce rôle par le nombre de ses milliers de chercheurs dispersés — mais répertoriés — sur l'ensemble de la planète, par la place occupée par les établissements et laboratoires dans son fonctionnement, par le recours à des méthodes ouvertes et transparentes telles que l'appel d'offres systématiquement utilisé, par ses structures où coexistent des partenaires de nature, de disciplines et d'horizons différents. Elle est ainsi en mesure de mettre en relation les universités françaises avec d'autres, de les inciter à se constituer en réseaux ou consortium pour que leurs forces dépassent le seuil en deçà duquel on ne saurait espérer de coopération efficace et durable.

Du fait de sa composition l'ouvrant à toutes les parties du monde, l'Agence est aussi un espace de réflexion sur la coopération internationale universitaire, ses objectifs, ses modalités. Un bon exemple en est donné par les travaux d'un nouvel organe créé par les statuts adoptés à Québec en 2001, le



conseil associatif de l'AUF ; constitué de membres élus par l'Assemblée générale, des membres universitaires du Conseil d'administration et des représentants des réseaux institutionnels et présidé par le Président de l'Agence, il a pour mission de renforcer la solidarité entre les institutions et les membres ; il décide seul des adhésions. Après à peine deux ans d'existence, il apparaît comme un lieu privilégié à la fois de l'expression des attentes des universités de l'espace francophone et de la recherche, avec le conseil d'administration, le conseil scientifique et le Recteur, des nouvelles réponses qu'appellent les défis auxquels est confrontée la francophonie dans un monde universitaire en forte mutation. Les études et réflexions prospectives engagées sur l'« exode » des cerveaux, le Plan Afrique, les critères d'appartenance à l'AUF ainsi que les débats approfondis auxquelles elles donnent lieu librement et en toute franchise, en sont autant de témoignages.

Pour revenir à la question posée par l'atelier : les universités françaises, partenaires de l'AUF..., certainement ; l'Agence constitue pour les universités françaises un vecteur de plus pour ouvrir et diversifier leur politique de coopération et lui donner un sens, celui qui est inscrit dans ses statuts ; les universités françaises sont aussi pour l'Agence un partenaire, certainement ; encore que le mot ne soit pas le plus approprié. Peut-on qualifier de « partenaires » de l'Agence des universités — celles de France comme toutes les

autres — qui composent l'institution et qui en sont à la fois les « actionnaires », les acteurs et les bénéficiaires? Plutôt que partenaire, l'Agence n'est-elle pas en définitive, avant tout, un facilitateur, ensemblier ou « interface » de la coopération entre universités animées des mêmes ambitions, partageant des valeurs communes et utilisant la même langue; langue dont elle assure l'illustration et la défense et qui ne l'oublions pas, est sa raison d'être sous peine de la réduire à n'être qu'une organisation inter-universitaire ou une institution bailleur de fonds de plus...

François MULLER,  
*Vice - Président de la Région Lorraine,*

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,  
En m'invitant aux journées internationales de la Conférence des Présidents d'Université dédiées aux conséquences de l'internationalisation de ces établissements, vous faites au représentant du Conseil Régional de Lorraine que je suis un réel honneur. Mais cet honneur est d'autant plus redoutable que, d'une certaine façon, je me retrouve en porte-parole de ce groupe générique, les collectivités locales et territoriales, dont l'action à vos côtés relève d'une logique nouvelle. L'intitulé de notre atelier en donne la clé: le **partenariat**.

**Le cadre est clair.**

Acteurs autonomes, les universités et les collectivités territoriales n'ont entre elles aucun lien de tutelle, de subordination. En conséquence, cette liberté trouve naturellement sa réponse dans une relation partenariale, sur des objectifs fixés de concert, allant jusqu'à une formalisation contractuelle.

En Lorraine, les étapes de cette coopération ont participé d'un calendrier national et des contrats de plan que vous connaissez bien:

- participation de la collectivité régionale aux créations d'infrastructures: **Plans Université 2000, (Plan U2000) puis U3M, soit plus de 110 M€**,
- engageant de fait une contribution aux équipements,
- ouvrant à la recherche comme aux nouvelles technologies...

En une décennie, la Région Lorraine est devenue, après l'État, le premier financeur de l'enseignement supérieur lorrain. Elle n'est pas seule: les Villes et les départements ont assumé leur part, mais vous m'autoriserez à suggérer que les logiques sont autres. Solidaires dans l'espace régional, la Région et les quatre universités de Lorraine ont été amenées à se poser la question de leur rapport à l'espace plus lointain, au-delà du national. Pour la Région, cette question se décline en terme d'attractivité, de capacité à attirer des investisseurs, à créer des emplois. Vu la géographie lorraine, elle implique un rapport stratégique avec des états et régions au sein d'un espace transfrontalier. Et, au-delà de cet espace proche, elle ouvre sur l'espace monde.

Je prendrai trois axes de notre action, trois types de relations, toutes construites et menées comme partenaires.

**Le premier relève de ce que nous appelons les contrats de projets d'établissements, organisant notre apport tant en matière de formation que de recherche.**

Déclinaison annuelle d'une charte d'objectifs 2000-2006 pour l'enseignement supérieur et la recherche adoptée par l'Assemblée Régionale et l'ensemble des établissements de Lorraine, les contrats de projets regroupent une première contribution aux politiques des universités. Soit en 3 ans, de 2000 à 2002, environ 4,4 M€ pour les 4 universités lorraines, et 6,3 M€ pour les EPST et les autres établissements, 10,7 M€ au total.

Ils concernent aussi bien la formation que la recherche. A ce titre, plusieurs actions ont été construites avec nos partenaires autour de la dimension internationale: accueil de chercheurs et enseignants étrangers, de post-doctorants.

La Région apporte un cofinancement, pouvant couvrir aussi bien de l'investissement que du fonctionnement, soit plus de 390 000 € en 3 ans.

Ce cofinancement est renforcé pour accueillir des personnalités confirmées, au titre de chaires internationales. Cette action a été soutenue à hauteur de près de 190 000 € en 3 ans.

**En parallèle, depuis une décennie, la Région soutient la mobilité des étudiants lorrains vers l'étranger, par des cofinancements au programme Erasmus ou des financements en propre, à**

**hauteur de 550 000 € et plus de 800 bénéficiaires par an.**

Afin de dynamiser cette action, elle a créé un prix spécifique, le prix Lothaire, pour des stages innovants à l'étranger. Elle cofinance les bourses FACE, avec l'État, au titre du commerce extérieur. Pour toutes ces actions, l'initiative de départ relève clairement des universités : la Région répond à des demandes, en cohérence avec ses grands objectifs.

La situation est autre en ce qui concerne le transfrontalier. Comme d'autres régions de France, la Lorraine est voisine au sein de l'Europe d'entités régionales ou nationales étrangères : un état : le Luxembourg, une région belge : la Wallonie, deux régions allemandes : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. La géographie et l'histoire ont façonné des relations spécifiques, entre les populations, les entreprises, les collectivités...

Près de 75 000 Lorrains travaillent en Allemagne et au Luxembourg.

Le marché du travail transfrontalier appelle des formations adaptées : les universités lorraines ont su produire des cursus binationaux, des cursus bilingues, à forte dimension technologique et professionnelle. C'est ainsi que l'université de Metz et son partenaire de la Sarre ont construit l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences, l'ISFATES, entièrement bilingue, délivrant deux diplômes, français et allemand. De même, le centre ENSAM de Metz a créé des cursus d'ingénieurs avec des partenaires allemands comme l'Université Technique de Karlsruhe.

Leur contribution historique au domaine franco-allemand est reconnue. Le soutien de la Région et d'autres collectivités est donc légitime : l'internationalisation des cursus accompagne celle de l'emploi. La Région Lorraine a de même soutenu l'installation du siège de l'Université franco-allemande à Sarrebruck. Elle soutient la création d'une Maison de l'Allemagne à Metz, inscrite au Contrat de plan, portée par l'université de Metz et l'ensemble des collectivités territoriales lorraines.

Ainsi, les universités lorraines construisent avec nous cet espace transfrontalier, exemplaire au sein de l'espace européen.

Qu'en est-il de ce dernier comme de celui que j'ai appelé précédemment l'espace monde ? Nous le savons tous : l'espace européen de la formation comme celui de la recherche est un territoire dans lequel les universités françaises ont à se situer en

terme de concurrence comme de partenariats avec les plus grandes universités européennes. Les territoires de l'Union n'ont-ils pas cette problématique, que l'élargissement va rendre encore plus d'actualité ?

Il en va de même pour les universités américaines et asiatiques. Là aussi, la relation entre la Région et les universités est fondée sur la réciprocité.

La Région Lorraine a noué des relations privilégiées avec plusieurs régions d'Europe de l'Est, au sein des futurs adhérents : Tchèque, Hongrie, Pologne. Ces relations impliquent des entreprises, des savoir-faire issus des transformations de notre économie, de bouleversements que vivent ces régions partenaires : désindustrialisation, traitement des paysages, impératif de l'innovation. Notre capacité à répondre aux demandes de ces régions d'Europe orientale et centrale repose sur une participation décisive des universités, des écoles, des centres de recherche de Lorraine. Traitement de l'eau, traitement des déchets, reconversion de friches, création d'entreprises, transferts de technologies, management... tout cela relève de leurs compétences. Ne nous leurrons pas : ils sont face à la concurrence des universités européennes, notamment allemandes.

Vous comprenez alors combien cette relation partenariale entre la Région et les universités est au cœur d'une stratégie lorraine de présence en Europe. C'est pourquoi, nous avons soutenu le projet de création de la Maison des PECO à Nancy, portée par les universités lorraines, le Pôle Universitaire Européen de Nancy-Metz et le Centre Européen de l'Université Nancy 2.

En matière de recherche, nous sommes attentifs à la participation d'équipes lorraines au 6<sup>e</sup> Programme cadre qui va démarrer.

Les chercheurs lorrains doivent participer aux réseaux d'excellence comme aux programmes intégrés.

Nous souhaitons les y aider.

**Un dernier exemple est la collaboration avec la Chine.**

La Lorraine est partenaire de la Région du HUBEI. Les universités lorraines ont noué des liens avec l'université de Wuhan, d'où des échanges d'étudiants et de chercheurs, notamment dans le secteur médical et technologique.

Il devrait en aller de même en matière de formation professionnelle en liaison avec des entreprises françaises en Chine. Je crois savoir que votre conférence réfléchit sur une meilleure gestion des relations franco chinoises.

Les enjeux sont nationaux, complexes, j'en suis bien conscient. Nous en mesurons les risques. Aucune région, aucun établissement universitaire n'est en mesure d'y répondre seul. Nous serons attentifs à vos propositions. Nombre de ces actions internationales ont bénéficié des services du Pôle Universitaire Européen de Nancy-Metz, regroupant les 4 Universités lorraines et 5 collectivités, dont la Région. Il va franchir une nouvelle étape, en accueillant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur non universitaires, élargissement manifesté par un nouvel intitulé : Pôle Universitaire Européen de Lorraine.

Mesdames, Messieurs,

Au moment où le Premier Ministre nous propose de réfléchir à une nouvelle étape de la décentralisation, où chacun s'accorde à penser l'espace national dans une perspective européenne, il me semble que ce que nous avons déjà construit entre la Région et les Universités en Lorraine, préfigure les propositions qu'ensemble, les universités et les collectivités territoriales pourraient avancer au niveau national :

- les régions ont besoin de partenaires universitaires à forte capacité décisionnelle, réellement autonomes, proches de leur territoire, tout en étant ouverts sur le monde,
- l'enseignement supérieur, c'est autant la recherche que la formation, mais ces deux domaines doivent être pensés étroitement imbriqués,
- dans les deux cas, l'excellence s'impose,
- elle sera le meilleur garant de l'excellence de notre partenariat.

## SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Bernard BELLOC

*Premier Vice-Président de la CPU, Président de l'Université Toulouse 1 - Sciences sociales*



En quelques mots, je vais essayer de vous livrer mes impressions sur ces deux journées et puis dire quelle pourrait être la traduction en termes concrets des propositions émises.

Je crois me faire l'écho d'un sentiment largement partagé en

constatant que ces journées sont une occasion irremplaçable d'avoir des échanges, en dehors des discours institutionnels. Les échanges ont été très ouverts, très libres. Ce qui permet de dire que ces journées ont, avant tout, une vertu pédagogique extraordinaire. Elles nous donnent la possibilité de replacer des problèmes particuliers dans un contexte plus global. Dans nos Universités, nous savons que chacun travaille bien dans son coin sans réaliser qu'il est un élément d'un système plus global qui doit être maintenu en cohérence pour être efficace.

Le plus important, c'est que cela nous permet de nous forger une culture commune. Nous venons de dire que la CPU devait être davantage un réseau d'Universités. Je suis bien placé pour savoir combien il est difficile de pouvoir parler au nom d'un réseau d'Universités. Notre plus grand souci est que nous manquons d'une culture commune alors que nos problèmes sont communs. Je ne dis pas que toutes les Universités doivent répondre aux questions de la même manière. Mais au moins pourraient-elles utiliser un référentiel commun.

Toujours est-il qu'échanger pendant deux jours, comme nous l'avons fait, contribue à nous forger une unité intellectuelle dans l'approche des problèmes. C'est une façon de rendre plus harmonieuse et cohérente cette mosaïque si souvent critiquée et qui peut nous être préjudiciable.

Enfin, ces deux journées ont été riches sur le plan de la pédagogie. L'échange d'expériences est

toujours enrichissant. Cela donne des idées ou permet de comprendre pourquoi telle tentative a échoué ici alors qu'elle avait réussi ailleurs.

Il faut traduire en propositions concrètes tout ce qui a été dit. Nous allons essayer d'avoir une restitution écrite de ces deux journées. Nous aurons un document d'une quinzaine ou d'une vingtaine de pages. Si cela est possible, nous pourrions nous acheminer vers un texte, qui comportera les choses que nous demandons pour conforter l'action des Universités françaises dans leur internationalisation.

J'ai aussi retenu les thèmes abordés. Il y a d'abord un enjeu stratégique très général. Éric FROMENT nous a bien montré l'internationalisation des Universités par rapport à la construction de l'espace européen. C'est un problème essentiel qui pose des questions et qui n'a pas encore trouvé de solutions. Une autre question qui se pose est de savoir comment nous pouvons — nous, établissement public — contribuer à l'élaboration d'un modèle européen qui puisse être proposé à de nombreux partenaires dans le monde. L'internationalisation peut d'ailleurs être en contradiction avec la construction de l'espace européen. Il y a un risque qui a été souligné hier et notre responsabilité c'est de nous interroger sur ce modèle européen.

Dans ce domaine, les contenus sont plus importants que les contenants. A quelles valeurs culturelles, à quels types de société, à quelle vision du monde nous faisons référence à travers nos différents cours? Je pense qu'il y a dans le contenu de ce que nous transmettons, les valeurs fondamentales qui constituent le véritable modèle alternatif auquel nous faisons référence et qui est attendu par tous nos partenaires et amis, dans le monde.

Il faut être présents partout même si la structuration française de l'enseignement ne nous y incite pas. Il faut être présent dans les instances européennes, dans les instances internationales. Nous savons bien que passer dix heures à négocier avec un service de la rue de Grenelle va rapporter quelques euros alors que participer pendant deux jours à un séminaire de l'OCDE ne nous apportera qu'un plaisir intellectuel. Sur le long terme, il est faux de croire que la seconde action à moins d'in-

térêt que la première.

Il faut surtout débarrasser les Présidents d'université des problèmes de négociation sur des taille-crayons, pour qu'ils s'occupent enfin des véritables problèmes. Tous les autres en Europe et dans le monde s'intéressent à des choses essentielles. Il faut aussi convaincre que tous les discours de la CPU sur l'autonomie, sur la maîtrise des moyens nécessaires au fonctionnement et au développement des Universités, sont destinés à ce que les Universités françaises s'occupent des véritables enjeux.

Nous devons expliquer que les Universités françaises doivent être fortes pour aider à l'élaboration de ce modèle européen et contribuer surtout à ce que ce modèle européen porte la marque du service public français.

Par ailleurs, l'internationalisation de nos établissements doit résulter d'une vision globale et d'un projet stratégique parfaitement intégré au projet général des établissements. Les coopérations bilatérales d'un laboratoire avec un autre laboratoire, les coopérations internationales d'un collègue avec un autre collègue doivent cesser. Nous devons réfléchir en termes stratégiques.

Là aussi, je pense qu'une autonomie plus forte des Universités, une meilleure maîtrise et une globalisation de leurs moyens de fonctionnement conduiront les Universités à procéder à des arbitrages globaux, à poser les problèmes d'internationalisation en termes globaux. Mettre en œuvre ces projets stratégiques pose donc des problèmes pratiques et concrets.

Trois grandes rubriques peuvent être mises en exergue.

## la maîtrise des moyens

C'est le dénominateur commun de tout ce qui a été dit au cours de ces deux jours, dans les différents ateliers. Il y a la question des bourses, les moyens que nos partenaires peuvent vouloir investir et valoriser à travers notre action internationale, par des partenariats. Il y a aussi l'accueil. Une bonne méthode pourrait être la contractualisation.

Si le modèle français d'organisation de la coopération internationale était satisfaisant, nous n'assisterions pas au déclin de notre influence à l'étranger. Je pense qu'il serait bénéfique de faire participer les Universités aux opérations de coopé-

ration internationale. A ce sujet, nous aurons des discussions.

En matière d'accueil, des expérimentations dans la décentralisation pourront nous permettre de mieux poser le problème de l'accueil des étudiants étrangers. Les CROUS sont actuellement écartelés entre des tâches qui sont d'ordre social et des tâches qui ne sont pas d'ordre social.

## la contractualisation

Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit du deuxième barreau d'un escabeau qui en comporte trois. Les trois barreaux étant : objectif, contrat et évaluation. A l'international comme ailleurs, se pose la question de l'évaluation des projets des Universités. Cela pose la question de la capacité de nos partenaires (ministères, régions, etc.) à évaluer nos projets et non pas à les juger.

## la maîtrise des compétences

Il s'agit de la compétence des collaborateurs, des collègues qui travaillent à l'internationalisation des Universités. Cela inclut les éternels problèmes de carrière. Cela passe aussi par la formation des différents personnels des Universités de façon à ce qu'ils puissent alors intégrer l'internationalisation.

Nous avons donc dit beaucoup de choses et je suis assez optimiste sur la possibilité d'avoir un bon texte sur les conséquences de l'internationalisation des Universités, en matière d'organisation des universités, en matière d'organisation générale des formations et de la recherche, etc.

Jacques GAUTRON,  
*Président de l'Université de Tours*

Bernard BELLOC vient de résumer vos travaux. Il me reste à formuler quelques remerciements, notamment à la CPU pour avoir pensé à notre établissement pour l'organisation de ce colloque. Au départ, j'étais un peu inquiet par l'ampleur de la tâche, mais il me semble que tout s'est bien déroulé. Je crois que vous avez pu apprécier l'organisation de cette manifestation.

Finalement, si nous avons pu contribuer à ce que la mondialisation réussisse un peu mieux, nous n'aurons pas perdu notre temps.

# REMERCIEMENTS

*La Conférence des Présidents d'Université  
remercie l'ensemble des partenaires,  
des participants et des personnels  
qui ont œuvré à la réussite de ce colloque  
et contribué  
à la richesse de la réflexion à travers des débats  
d'une exceptionnelle qualité.*



---

CONFÉRENCE  
DES PRÉSIDENTS  
D'UNIVERSITÉ

103, Boulevard Saint Michel - 75005 Paris  
Tél. 01 44 32 90 00 - Fax 01 44 32 91 58  
<http://www.cpu.fr>